

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg

**MEMORIAL**

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxembourg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 754**19 octobre 1998****SOMMAIRE**

ABC Cuisines Equipées, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	36167	Elterberg S.A., Luxembourg	36185
AEB Worldfolio Capital Preservation Plus Management S.A., Luxembourg	36169	Enic Sport, S.à r.l., Luxembourg	36186
Aetna Master Fund, Sicav, Luxembourg	36167	Entente des Sociétés de Soleuvre, A.s.b.l., Soleuvre	36161
AGF / Assubel-Vie Luxembourg S.A., Luxembg	36166, 36167	EOS Immobilière S.A., Luxembourg	36185
Agit S.A., Luxembourg	36168	Epire S.A., Luxembourg	36187
Alisson S.A., Luxembourg	36169	Euro-Connect S.A., Luxembourg	36186
Aluxia, Sicav, Luxembourg	36170	Euromax S.A. International Automotive Management & Consulting, Luxembourg	36186
Andromède Holding S.A., Luxembourg	36163	European Jumbo Fund	36187
Bader & Laengin Holding S.A., Luxembourg	36170	European Jumbo Fund II	36188
Banque Pictet (Luxembourg) S.A., Luxembourg	36170	Eurosign S.A., Luxembourg	36188
Barnel S.A., Luxembourg	36167	Fabus Holding S.A., Luxembourg	36189
BBL Trust Services Luxembourg S.A., Luxembourg	36171	FDC S.A., Food Development Company, Luxembourg	36189
Becrolux S.A., Luxembourg	36170	Fedi S.A., Luxembourg	36187
Becromal Trading S.A., Luxembourg	36172	Fedon International S.A., Luxembourg	36188
Belcofi International S.A., Luxembourg	36173	Ferlux Holding S.A., Luxembourg	36189
Beleggingsmaatschappij Corsow B.V., S.à r.l., Luxembg	36169	Ferrero Luxembourg S.A., Luxembourg	36190
Belunion S.A., Strassen/Luxembourg	36172	Fiblog Company S.A., Luxembourg	36191
Berck Société Européenne d'Investissement S.A., Luxembourg	36173	Fidicor S.A., Luxembourg	36191
Bonalim S.A., Strassen	36174	Fiduciaire Launach S.A., Luxembourg	36191
Boutique Pourelle, S.à r.l., Luxembourg	36174	Fimaco S.A., Luxembourg	36192
Brullon S.A., Luxembourg	36174	Financière Joseph II S.A., Luxembourg	36192
Bureau Moderne S.A., Luxembourg	36173	Fondor S.A., Strassen/Luxembourg	36190
Cabaret Splendid, S.à r.l., Luxembourg	36175	Foodlux S.A.	36192
Café Extrême, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	36175	Gacel Finance S.A., Luxembourg	36191
Cameros, Sicav, Luxembourg	36175	Olympia Luxembourg S.A., Luxembourg	36146
Cantueso, Sicav, Luxembourg	36175	Optec S.A., Luxembourg	36146
Carona S.A., Luxembourg	36174	Orion Music Corporation S.A., Luxembourg	36146
Centre Delphine, S.à r.l., Luxembourg	36175	Pacilux S.A., Luxembourg	36146
Chrismay S.A., Luxembourg	36176	Padostom S.A., Luxembourg	36147
Ciao Bella, S.à r.l., Luxembourg	36176	Parbek S.A., Luxembourg	36148
CIVER, Compagnie Internationale du Verre S.A., Luxembourg	36179	Paris Holding S.A., Luxembourg	36148
Cliveden Finance S.A., Luxembourg	36176	Pasteur S.A., Luxembourg	36147
Cocteau S.A., Luxembourg	36177	Petrinvest S.A., Luxembourg	36148
Coficap S.A., Luxembourg	36177, 36178	Piepenbrock Services, S.à r.l., Luxemburg	36146, 36147
Comat, Conter et Cie S.A., Howald	36181	Pikata S.A., Luxembourg	36148
Comat Location S.A., Howald	36180	Prococomex S.A., Luxembourg	36149, 36150
Comat S.A., Howald	36178	Promodata Lux S.A., Luxembourg	36179
Compagnie Financière de Placements S.A., Luxembg	36176	Reichel Immobilier S.A., Luxembourg	36149
Controlfida Holding S.A., Luxembourg	36180	Reisswolf, S.à r.l., Bertrange	36148
Coral Invest S.A., Luxembourg	36177	Remy International Luxembourg S.A., Luxembourg	36151
Coriandre S.A., Luxembourg	36183	Renova Baty, S.à r.l., Luxembourg	36154
County Finance Corporation, Luxembourg	36181	Rio Holdings S.A., Luxembourg	36151
CPR Invest, Sicav, Luxembourg	36179	Rockhouse Société Immobilière S.A., Luxembourg	36151
Crescendo S.A., Luxembourg	36181	352 S.A., Luxembourg	36168
Crissois S.A., Luxembourg	36180	Schutz & Wagner, S.à r.l., Rumelange	36151
Data Team Luxembourg, S.à r.l., Godbrange	36183	Securicor Express Services, S.à r.l., Luxembourg	36150
DekaLux-Europlus 7/98	36184	S.E.F.E., Société Européenne de Fermeture et d'Équipement, S.à r.l., Rodange	36156
Demba Investissement S.A.	36178	Seine S.A., Luxembourg	36152
Dherco S.A., Luxembourg	36183	Shogun Properties S.A., Luxembourg	36151
Diamant S.A.	36182	Sisas International Holding S.A., Luxembourg	36152
Donjon S.A., Luxembourg	36182	SMB Holding S.A., Luxembourg	36152
D.T. Fréiséng, A.s.b.l., Frisange	36164	Société de Développement et de Financement, S.à r.l., Luxembourg	36152
Dufays Carrelages, S.à r.l., Luxembourg	36182	Sogemindus S.A., Luxembourg	36153
Efficiency Growth Fund, Sicav, Luxembourg	36183, 36184	Somumines S.A., Luxembourg	36153
Eicher Bureau Services, S.à r.l., Luxembourg	36185	Sound & Video S.A., Luxembourg	36154
Eldorado S.A., Luxembourg	36185	Soverfin S.A., Luxembourg	36153
Electro-Stemmann, S.à r.l., Mamer	36185	Templiers S.A.H., Luxembourg	36157
		Wagener, Société Civile, Luxembourg	36160

OLYMPIA LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2543 Luxembourg, 70, Dernier Sol.
R. C. Luxembourg B 5.720.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 1998, vol. 510, fol. 37, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 1998.

Signatures.

(33558/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 1998.

OPTEC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1321 Luxembourg, 326, rue de Cessange.
R. C. Luxembourg B 34.212.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 7 août 1998, vol. 510, fol. 72, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour compte OPTEC S.A.

FIDUPLAN S.A.

Signature

(33559/752/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 1998.

ORION MUSIC CORPORATION, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 40.688.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 4 août 1998, vol. 510, fol. 52, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ORION MUSIC CORPORATION

Signature

Signature

Administrateur

Administrateur

(33562/526/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 1998.

PACILUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 28.447.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 4 août 1998, vol. 510, fol. 52, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PACILUX S.A.

F. Mesenburg

C. Schlessler

Administrateur

Administrateur

(33563/526/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 1998.

PIEPENBROCK SERVICES, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-1858 Luxembourg, 209, rue du Kirchberg.
H. R. Luxemburg B 27.141.

Im Jahre eintausendneunhundertachtundneunzig, den siebenundzwanzigsten Juli.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul Decker im Amtssitz in Luxemburg-Eich.

Ist erschienen:

Herr Michael Zenner, Bilanzbuchhalter, wohnhaft in D-66701 Beckingen, Im Obstgarten 6,

handelnd in seiner Eigenschaft als Bevollmächtigter der Generalversammlung der Gesellschaft mit beschränkter Haftung PIEPENBROCK SERVICES, S.à r.l., mit Sitz in L-1858 Luxembourg, 209, rue du Kirchberg, auf Grund der Vollmacht enthalten in nacherwähnter aussergewöhnlichen Generalversammlung unter Privatschrift vom 20. Juli 1998.

Der Komparent, handelnd wie eingangs erwähnt, setzte dem Notar nachfolgendes auseinander:

Dass die Gesellschaft mit beschränkter Haftung PIEPENBROCK SERVICES, S.à r.l. gegründet wurde gemäss Urkunde aufgenommen durch Notar Tom Metzler im Amtssitz in Luxemburg-Bonneweg am 23. Dezember 1987, veröffentlicht im Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Nummer 69 vom 18. März 1988.

Dass die Gesellschaft eingetragen ist im Handels- und Gesellschaftsregister beim Bezirksgericht in Luxemburg, Sektion B unter Nummer 27.141.

Dass die Gesellschaft ein Kapital hat von 1.000.000,- LUF eingeteilt in 100 Anteile zu je 10.000,- LUF.

Dass auf Grund einer Anteilabtretung enthalten im Protokoll einer aussergewöhnlichen Generalversammlung unter Privatschrift vom 20. Juli 1998 alle Anteile der Gesellschaft deutschen Rechts HARTWIG PIEPENBROCK, G.m.b.H. UND CO. KG mit Sitz in D-49084 Osnabrück, Hannoversche-Strasse 91-95, eingetragen im Handelsregister in Osnabrück unter Nummer HRA 4975, zugeteilt sind. Das vorerwähnte Protokoll, bleibt nach gehöriger ne varietur-Paraphierung durch den Komparenten und den amtierenden Notar, gegenwärtiger Urkunde beigebogen um mit derselben formalisiert zu werden,

Infolge der vorerwähnten Anteilabtretung erklärt der Komparent Michael Zenner, handelnd wie eingangs erwähnt, Artikel sechs der Statuten abzuändern wie folgt:

«**Art. 6.** Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt eine Million luxemburgische Franken (1.000.000,- LUF) eingeteilt in einhundert (100) Anteile zu je zehntausend luxemburgische Franken (10.000,- LUF) alle der alleinigen Anteilhaberin, die Gesellschaft deutschen Rechts HARTWIG PIEPENBROCK, G.m.b.H. UND CO. KG mit Sitz in D-49084 Osnabrück, Hannoversche-Strasse 91-95, eingetragen im Handelsregister in Osnabrück unter Nummer HRA 4975, zugeteilt.»

Alsdann erklärt der Komparent Michael Zenner, vorbenannt, in seiner Eigenschaft als Bevollmächtigter des Geschäftsführers, auf Grund einer Vollmacht enthalten in vorerwähntem Protokoll, so weit als nötig für Letzteren die Anteilabtretung namens der Gesellschaft gemäss dem abgeänderten Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches anzunehmen und er erklärt des weiteren, dass dem Geschäftsführer weder ein Einspruch noch ein Hindernis betreffend die vorhergehende Anteilsabtretung vorliegt.

Kosten

Die Kosten, Gebühren und Honorare und jedwede Auslagen die auf Grund gegenwärtiger Urkunde erwachsen, sind zu Lasten der Gesellschaft und werden abgeschätzt auf 20.000,- LUF.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg-Eich, in der Amtsstube des amtierenden Notars, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, hat der Komparent mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: M. Zenner, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 1998, vol. 109S, fol. 96, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Ausfertigung, auf stempelfreiem Papier erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg-Eich, den 6. August 1998.

P. Decker.

(33571/206/50) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 1998.

PIEPENBROCK SERVICES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1858 Luxembourg, 209, rue du Kirchberg.

R. C. Luxembourg B 27.141.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

P. Decker

(33572/206/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 1998.

PADOSTOM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2010 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R. C. Luxembourg B 56.986.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Echternach, le 31 juillet 1998, vol. 131, fol. 90, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 6 août 1998.

Signatures.

(33564/551/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 1998.

PASTEUR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1725 Luxembourg, 33, rue Henri VII.

R. C. Luxembourg B 33.377.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 1998, vol. 510, fol. 27, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 1998.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN

Signature

(33569/502/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 1998.

PARBEK S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 40.257.

Le bilan au 31 mai 1997, enregistré à Luxembourg, le 4 août 1998, vol. 510, fol. 52, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PARBEK S.A.

Signature Signature
Administrateur Administrateur

(33567/526/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 1998.

PARIS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 55.524.

Le bilan au 31 mars 1997, enregistré à Luxembourg, le 4 août 1998, vol. 510, fol. 52, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PARIS HOLDING S.A.

Signature Signature
Administrateur Administrateur

(33568/526/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 1998.

PETRINVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 13.472.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 7 août 1998, vol. 510, fol. 71, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 1998.

Pour PETRINVEST S.A., Société Anonyme
CREGELUX
Crédit Général du Luxembourg
Société Anonyme
Signatures

(33570/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 1998.

PIKATA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 36.263.

Le bilan au 31 mars 1998, enregistré à Luxembourg, le 4 août 1998, vol. 510, fol. 52, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PIKATA S.A.

G. Lammar H. Hansen
Administrateur Administrateur

(33573/526/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 1998.

REISSWOLF, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8069 Bertrange, 7e, rue de l'Industrie.
R. C. Luxembourg B 34.878.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 7 août 1998, vol. 510, fol. 72, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le compte REISSWOLF, S.à r.l.
FIDUPLAN S.A.

Signature

(33579/752/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 1998.

REICHEL IMMOBILIER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1725 Luxembourg, 33, rue Henri VII.
R. C. Luxembourg B 22.947.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 1998, vol. 510, fol. 27, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 30 juillet 1998.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN

Signature

(33578/502/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 1998.

PROCOMEX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21-25, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 57.877.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le trente juillet.

Par-devant Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme PROCOMEX S.A., constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire à la date du 21 janvier 1997, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 226 du 7 mai 1997, modifié suivant actes du notaire instrumentaire les 23 janvier 1997, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 206 du 7 mai 1997 et 29 juin 1998, non encore publié au Mémorial C.

L'assemblée est présidée par Monsieur Hervé Poncin, conseiller juridique, demeurant à B-Beaufays, qui désigne comme secrétaire Maître Charles Duro, avocat, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Malou Faber, maître en droit, demeurant à Bergem.

Le bureau ainsi constitué,

le Président expose et prie le notaire d'acter que:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1. Modification de l'objet social de la société et modification afférente de l'article 2 des statuts par l'ajout de trois premiers paragraphes dont la teneur est la suivante:

«**Art. 2.** La société a pour objet la prestation de tous services d'assistance ou administratives pour le compte soit des sociétés du groupe, soit pour des tiers, qu'elle agisse comme délégué ou intermédiaire.

La société peut prêter tous services de bureau et travaux administratifs généralement quelconques pour le compte de tiers, personnes physiques ou morales.

La société peut assurer une assistance aux entreprises en matière administrative, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière. Elle peut exercer des activités d'exportation, d'importation ou de négoce au sens le plus large de son acceptation, à l'exception des branches d'activité pour lesquelles l'accès à la profession est requis.»

2. Divers.

II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires et leurs mandataires, par les membres du bureau et le notaire, sera enregistrée avec le présent acte, ensemble avec les procurations paraphées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

III. Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées. Dès lors, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider sur l'ordre du jour précité, dont les actionnaires ont eu connaissance avant la tenue de l'assemblée.

IV. Après délibération, l'assemblée prend la résolution suivante à l'unanimité:

Résolution unique

L'assemblée décide d'élargir l'objet social dans le sens indiqué à l'ordre du jour de sorte que l'article 2 des statuts aura désormais la teneur suivante:

En français:

«**Art. 2.** La société a pour objet la prestation de tous services d'assistance ou administratives pour le compte soit des sociétés du groupe, soit pour des tiers, qu'elle agisse comme délégué ou intermédiaire.

La société peut prêter tous services de bureau et travaux administratifs généralement quelconques pour le compte de tiers, personnes physiques ou morales.

La société peut assurer une assistance aux entreprises en matière administrative, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière. Elle peut exercer des activités d'exportation, d'importation ou de négoce au sens le plus large de son acceptation, à l'exception des branches d'activité pour lesquelles l'accès à la profession est requis.

La société pourra également prendre des participations sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger et leur prêter concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut prêter ou emprunter sous toutes les formes, avec ou sans intérêts et procéder à l'émission d'obligations.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public. Elle pourra également faire toutes les opérations immobilières, telles que l'achat, la vente, l'exploitation et la gestion d'immeubles.

Elle pourra réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association, en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.»

En anglais:

«**Art. 2.** The object of the company is to supply any kind of assistance and administrative services on behalf of the related companies or of any third parties either acting as delegate or intermediary.

The company may supply any kind of secretarial or administrative services on behalf of any third party either individuals or companies.

The company may supply any administrative, commercial, industrial, stock's or real estate's assistance. The company may have any export or import activities or any trading activities in its wide sense, except those for which a professional access is required.

The corporation may also hold participations, in any form whatsoever, in Luxembourg companies and foreign companies and all other forms of investments, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, as well as the management, control and development of such participations.

The corporation may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises in Luxembourg and abroad and may render them every assistance whether by way of loans, guarantees or otherwise.

The corporation may lend and borrow with or without interests in any form and proceed to the issuance of bonds and debentures.

The corporation may carry out any other securities, financial, industrial or commercial activity, directly or indirectly connected with its objects and maintain a commercial establishment open to the public. It may also conduct all real estate transactions, such as buying, selling, development and management of real estate.

The corporation may in general take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, les membres du bureau ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: H. Poncin, C. Duro, M. Faber, A. Lentz.

Enregistré à Remich, le 4 août 1998, vol. 461, fol. 69, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 6 août 1998.

A. Lentz.

(33576/221/97) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 1998.

PROCOMEX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21-25, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 57.877.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 7 août 1998.

A. Lentz.

(33577/221/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 1998.

SECURICOR EXPRESS SERVICES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1016 Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 28.340.

Le bilan au 30 septembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 1998, vol. 510, fol. 27, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 1998.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN

Signature

(33587/502/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 1998.

REMY INTERNATIONAL LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 31.632.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 4 août 1998, vol. 510, fol. 52, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

REMY INTERNATIONAL LUXEMBOURG S.A.

Signature Signature
Administrateur Administrateur

(33580/526/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 1998.

RIO HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.
R. C. Luxembourg B 9.253.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 4 août 1998, vol. 510, fol. 52, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour RIO HOLDINGS S.A.
KREDIETRUST
Signatures

(33581/526/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 1998.

ROCKHOUSE SOCIETE IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 53.377.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Statutaire en date du 3 juin 1998

Conformément à l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales, la continuation de l'activité de la société malgré les pertes reportées dépassant le capital social est confirmée.

Pour extrait sincère et conforme
ROCKHOUSE SOCIETE IMMOBILIERE S.A.
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 7 août 1998, vol. 510, fol. 70, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33585/788/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 1998.

SCHUTZ & WAGNER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3730 Rumelange, 1, rue de l'Usine.
R. C. Luxembourg B 25.257.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 7 août 1998, vol. 510, fol. 73, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour compte de SCHUTZ & WAGNER, S.à r.l.
FIDUPLAN S.A.
Signature

(33586/752/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 1998.

SHOGUN PROPERTIES, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 33.671.

Le bilan au 30 juin 1997, enregistré à Luxembourg, le 4 août 1998, vol. 510, fol. 52, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SHOGUN PROPERTIES
Signature Signature
Administrateur Administrateur

(33590/526/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 1998.

SEINE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 54.491.

Les comptes annuels au 31 décembre 1996, enregistrés à Luxembourg, le 7 juillet 1998, vol. 509, fol. 42, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(33588/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 1998.

SEINE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 54.491.

Les comptes annuels au 12 septembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 7 juillet 1998, vol. 509, fol. 42, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(33589/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 1998.

SISAS INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 28.379.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 7 août 1998, vol. 510, fol. 71, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 1998.

Pour SISAS INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme
CREGELUX

Crédit Général du Luxembourg
Société Anonyme

Signature

(33591/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 1998.

SMB HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 55.059.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 4 août 1998, vol. 510, fol. 52, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SMB HOLDING S.A.

J.-E. Lebas

H. Hansen

*Administrateur**Administrateur*

(33592/526/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 1998.

**SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ET DE FINANCEMENT, Société à responsabilité limitée,
(anc. SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ET DE FINANCEMENT HOTELIER).**

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 26.179.

Le bilan au 31 octobre 1996, enregistré à Luxembourg, le 4 août 1998, vol. 510, fol. 52, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ET DE FINANCEMENT

(anc. SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ET DE
FINANCEMENT HOTELIER)

H. Hansen

F. Mesenburg

*Gérant**Gérant*

(33593/526/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 1998.

SOGEMINDUS, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.
R. C. Luxembourg B 5.362.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 4 août 1998, vol. 510, fol. 52, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOGEMINDUS
A. de Barsy
Administrateur-Délégué

(33594/526/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 1998.

SOMUMINES, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.
R. C. Luxembourg B 5.631.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 4 août 1998, vol. 510, fol. 52, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOMUMINES, Société Anonyme
H. Hansen C. Schlessler
Administrateur Administrateur

(33597/526/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 1998.

SOVERFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 53.268.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le vingt-neuf juin.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SOVERFIN S.A., avec siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous la section B et le numéro 53.268,

constituée suivant acte reçu par le notaire Marc Elter en date du 19 décembre 1995, publié au Mémorial C, numéro 96 du 24 février 1996.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Gustave Stoffel, directeur-adjoint, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le président désigne comme secrétaire Madame Maryse Santini, fondé de pouvoirs, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Mademoiselle Gaby Stammel, employée de banque, demeurant à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant d'actionnaires représentés à la présente assemblée, paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Monsieur le président expose et l'assemblée constate:

A.) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

Abandon du régime fiscal instauré par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et adoption du statut d'une société de participations financières (Soparfi) en remplaçant l'article 3 des statuts comprenant l'objet social, par le texte suivant:

Art. 3. La société a pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière et entre autres l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet, en empruntant notamment avec ou sans garantie et en toutes monnaies, par la voie d'émissions d'obligations qui pourront également être convertibles et/ou subordonnées et de bons et en accordant des prêts ou garanties à des sociétés dans lesquelles elle aura pris des intérêts.

En outre, la société peut effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

B.) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C.) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Unique résolution

L'assemblée des actionnaires décide de transformer la société actuellement Holding de 1929 en une société de participations financières (Soparfi) et changer ainsi l'objet social de la société, et par conséquent modifier l'article 3 des statuts pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 3.** La société a pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière et entre autres l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet, en empruntant notamment avec ou sans garantie et en toutes monnaies, par la voie d'émissions d'obligations qui pourront également être convertibles et/ou subordonnées et de bons et en accordant des prêts ou garanties à des sociétés dans lesquelles elle aura pris des intérêts.

En outre, la société peut effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.»

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de trente mille francs luxembourgeois (LUF 30.000,-)

La résolution qui précède a été prise séparément et à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le président prononce la clôture de l'assemblée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: G. Stoffel, M. Santini, G. Stammel, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 1998, vol. 109S, fol. 40, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Niederanven, le 28 juillet 1998.

P. Bettingen.

(33599/202/77) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 1998.

SOUND & VIDEO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.

R. C. Luxembourg B 21.297.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 1998, vol. 510, fol. 27, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 1998.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN

Signature

(33598/502/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 1998.

RENOVA BATY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1320 Luxembourg, 30, rue de Cessange.

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le dix juillet.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, agissant en remplacement de son confrère dûment empêché Maître Aloyse Biel, notaire de résidence à Capellen, lequel dernier restera dépositaire de la présente minute.

A comparu:

Monsieur Alain Gemine, indépendant, demeurant à B-5300 Andenne, 536A rue des Priesses, ici représentée par Monsieur Christopher Sykes, expert-comptable, demeurant à Luxembourg, en vertu d'un pouvoir sous seing privé lui délivré à Luxembourg, le 24 juin 1998, lequel pouvoir, après avoir été signé ne varietur par toutes les parties et le notaire soussigné, restera annexé aux présentes aux fins de formalisation.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il constitue par les présentes, savoir:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée unipersonnelle qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, l'associé peut s'adjoindre un ou plusieurs co-associés et, de même, les futurs associés peuvent prendre les mesures appropriées tendant à rétablir le caractère unipersonnel de la société.

Art. 2. La société a pour objet: la gestion de chantier, placement de chassis en PVC et aluminium, placement de cuisine équipée, de mobilier divers ainsi que la mise en valeur d'un ou plusieurs immeuble.

Elle pourra faire toutes les opérations mobilières et immobilière financières et autres se rapportant directement ou indirectement à son objet.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La société prend la dénomination de RENOVA BATY, S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'associé unique.

Art. 6. Le capital social est fixé à cinq cent mille francs luxembourgeois (500.000,- LUF) divisé en cinq cents (500) parts sociales de mille francs (1.000,- LUF) chacune.

Art. 7. Les cinq cents (500) parts sociales sont souscrites en espèces par l'associé unique.

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées en espèces de sorte que la somme de cinq cent mille francs (500.000,- LUF) est dès à présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

Art. 8. Toutes cessions entre vifs de parts sociales détenues par l'associé unique comme leur transmission par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux, sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne sont cessibles dans ce même cas à des non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être dans le même cas transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

En cas de cession, la valeur d'une part est évaluée sur base des trois derniers bilans de la société.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer de scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer d'aucune manière dans les actes de son administration. Pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associé ou non, nommés et révocables à tout moment par l'associé unique qui en fixe les pouvoirs et les rémunérations.

Art. 11. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année. Exceptionnellement le premier exercice commence aujourd'hui et finit le trente et un décembre mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf.

Art. 12. Chaque année le trente et un décembre les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Le produits de la société, constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissement et charges constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent (5 %) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

Le solde est à la libre disposition de l'associé unique.

Art. 13. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, l'associé se réfère aux dispositions légales.

Frais

L'associé a évalué le montant des frais, dépenses, rémunération et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, en raison de sa constitution à environ quatre-vingt mille francs (80.000,- LUF).

Décision

Et l'associé a pris les résolutions suivantes:

1.- La société est gérée par l'associé unique qui pourra engager la société sous sa seule signature.

2.- Le siège social est établi à L-1320 Luxembourg, 30, rue de Cessange.

Dont acte, fait et passé à Capellen, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Sykes, J.-J. Wagner.

Enregistré à Capellen, le 13 juillet 1998, vol. 413, fol. 25, case 8. – Reçu 5.000 francs.

Le Receveur (signé): J. Medinger.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, pour servir à des fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 7 août 1998.

A. Biel.

(33629/203/83) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 1998.

**S.E.F.E., SOCIETE EUROPEENNE DE FERMETURE ET D'EQUIPEMENT, S.à r.l.,
Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4832 Rodange, 462, route de Longwy.

—
STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le dix juillet.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, agissant en remplacement de son confrère dûment empêché Maître Aloyse Biel, notaire de résidence à Capellen, lequel dernier restera dépositaire de la présente minute.

Ont comparu:

1.- Monsieur Pascal Di Bartolomeo, gérant de société, demeurant à F-54860 Haucourt, 11, rue Alfred de Musset.

2.- Monsieur Michel Frenca, gérant de société, demeurant à F-54560 Serrouville, 41, rue Pasteur.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils constituent entre eux, savoir:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet tant au Grand-Duché de Luxembourg, qu'à l'étranger:

1) l'achat, la vente et la pose de produits de fermeture de bâtiment en menuiserie, aluminium, plastique, bois et vitrerie;

2) l'achat, la vente, la pose de tous produits de serrurerie et de volets roulants d'occultation;

3) l'import-export,

et plus généralement toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à son objet social.

La participation de la société, par tous moyens, à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, commandite, souscription ou rachat de titres ou droits sociaux, fusion, alliance.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée. Elle commence à compter du jour de sa constitution.

Art. 4. La société prend la dénomination de SOCIETE EUROPEENNE DE FERMETURE ET D'EQUIPEMENT en abrégé S.E.F.E., S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Rodange.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés.

Art. 6. Le capital social est fixé à cinq cent mille francs luxembourgeois (500.000,- LUF) divisé en cinq cents (500) parts sociales de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune.

Art. 7. Les cinq cents (500) parts sociales sont souscrites en espèces comme suit:

1.- Monsieur Pascal Di Bartolomeo, prénommé 300

2.- Monsieur Michel Frenca, prénommé 200

Total: cinq cents parts sociales 500

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées en espèces de sorte que la somme de cinq cent mille francs luxembourgeois (500.000,- LUF) est dès à présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

Art. 8. Les parts sociales ne peuvent être cédées à un non-associé qu'avec le consentement des co-associés. Elles ne peuvent être cédées à un non-associé pour cause de mort, que moyennant l'agrément de tous les associés survivants.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer de scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer d'aucune manière dans les actes de son administration. Pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui en fixe les pouvoirs et les rémunérations.

Art. 11. L'année sociale commence le premier janvier se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 12. Chaque année le trente et un décembre les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeur actives et passives de la société.

Le produits de la société, constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissement et charges constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent (5 %) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10 %) du capital social.

Le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

Art. 13. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice commence aujourd'hui et finit le trente et un décembre mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunération et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, en raison de sa constitution à environ trente mille francs luxembourgeois (30.000,- LUF).

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1.- Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:

- Monsieur Pascal Di Bartolomeo, gérant de société, demeurant à F-Haucourt, 11, rue Alfred de Musset.

- Monsieur Michel Frenca, gérant de société, demeurant à F-Serrouville, 41, rue Pasteur, avec pouvoir d'engager valablement la société par la signature unique d'un des deux gérants;

2.- Le siège social est établi à L-4832 Rodange, 462, route de Longwy.

Dont acte, fait et passé à Capellen, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. Di Bartolomeo, M. Frenca, J.-J. Wagner.

Enregistré à Capellen, le 13 juillet 1998, vol. 413, fol. 26, case 2. – Reçu 5.000 francs.

Le Receveur (signé): J. Medinger.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, pour servir à des fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 7 août 1998.

A. Biel.

(33630/203/91) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 1998.

TEMPLIERS S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le treize juillet.

Par-devant Maître Marthe Thyès-Walch, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. - Monsieur Pierre Le Lan, retraité, demeurant à F-06500 Menton, résidence «Le Fontana Rosa», 6, avenue Blasco Ibanez,

ici représenté par Monsieur Norbert Lang, demeurant à Bertrange, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Paris le 5 juin 1998.

2. - Madame Monique Lachaud, retraitée, demeurant à F-06500 Menton, résidence «Le Fontana Rosa», 6, avenue Blasco Ibanez,

ici représentée par Madame Françoise Rollin, employée privée, demeurant à Rulles (Belgique), en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Paris le 5 juin 1998.

3. - Monsieur Norbert Lang, employé privé, demeurant à Bertrange, agissant en son nom personnel.

4. - Monsieur Guy Reding, directeur-adjoint, demeurant à Tuntange,

ici représenté par Monsieur Norbert Lang, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Luxembourg, le 9 juillet 1998.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par toutes les parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées en même temps.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société holding qu'ils vont constituer entre eux.

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme holding sous la dénomination de TEMPLIERS S.A.H.

Art. 2. Le siège social de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège social pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout endroit à l'intérieur de la commune du siège social.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée des actionnaires décidant comme en matière de modification des statuts.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se seront produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet social la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que le contrôle et la mise en valeur de ces participations, à l'exclusion du droit de s'immiscer directement ou indirectement dans la gestion de ces entreprises.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir, créer, gérer et vendre un portefeuille de brevets ensemble avec tous droits y rattachés. Elle peut entre autre acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme, d'option, d'achat ou de toute autre manière tous titres et brevets et les réaliser par voie de vente de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets par qui et de quelque manière que ce soit, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise.

La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'emprunts obligataires et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société n'aura pas d'activité industrielle propre et ne tiendra aucun établissement ouvert au public.

La société prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites de la loi du 31 juillet 1929.

Art. 5. Le capital social est fixé à trois millions de francs français (FRF 3.000.000,-), représenté par trente mille (30.000) actions d'une valeur nominale de cent francs français (FRF 100,-) chacune, entièrement libérées par des apports en espèces.

Les actions sont au porteur ou nominatives, au choix de l'actionnaire dans les limites prévues par la loi.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Le capital de la société pourra être porté de trois millions de francs français (FRF 3.000.000,-) à trente millions de francs français (FRF 30.000.000,-) par la création et l'émission de deux cent soixante-dix mille (270.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent francs français (FRF 100,-) chacune.

Le conseil d'administration est autorisé et mandaté:

- à réaliser cette augmentation de capital en une seule fois ou par tranches successives par émission d'actions nouvelles à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves de capital;

- à fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles;

- à supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission ci-dessus mentionnée d'actions supplémentaires contre apports en espèces.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé, qui d'ici là n'auront pas été émises par le conseil d'administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le conseil d'administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil, composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

Les administrateurs sortants sont rééligibles.

Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président et s'il le décide ainsi, un ou plusieurs vice-présidents du conseil d'administration. Le premier président pourra être désigné par l'assemblée générale. En cas d'absence du président, les réunions du conseil d'administration sont présidées par un administrateur présent désigné à cet effet.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration se réunit sur la convocation faite à la demande d'un administrateur au siège social sauf indication contraire dans les convocations.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis, étant entendu qu'un administrateur peut représenter plus d'un de ses collègues. Pareil mandat doit reproduire l'ordre du jour et peut être donné par lettre, télégramme ou télex, ces deux derniers étant à confirmer par écrit.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des votants.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par deux administrateurs ou par un ou plusieurs mandataires désignés à ces fins.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être des actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années. Tout commissaire sortant est rééligible.

Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg, tel qu'indiqué dans la convocation, le premier lundi du mois de juin à 15 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s).

Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

L'assemblée des actionnaires délibérera et prendra ses décisions conformément aux dispositions légales en vigueur au moment de la tenue de l'assemblée.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels dans les formes prévues par la loi. Il les remet un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire aux commissaires.

Art. 19. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges et amortissements, forme le bénéfice net de la société.

Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra sous l'observation des règles y relatives et recueillant les approbations éventuellement nécessaires en vertu de la loi, verser des acomptes sur dividende.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé ne soit réduit. Les titres remboursés sont alors annulés et remplacés par des actions de jouissance.

La société pourra acquérir ses propres actions en observant toutefois à ce sujet les conditions et limitations prévues par la loi.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. Sauf dissolution judiciaire, la dissolution de la société ne peut résulter que d'une décision prise par l'assemblée générale dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Disposition transitoire

Par dérogation à l'article dix-huit, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le trente et un décembre mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit et par dérogation à l'article quinze, la première assemblée annuelle se tiendra en mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf.

Souscription

Les trente mille (30.000) actions ont été souscrites comme suit:

1. - Monsieur Pierre Le Lan, préqualifié, quatorze mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf actions	14.999
2. - Madame Monique Lachaud, préqualifiée, quatorze mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf actions	14.999
3. - Monsieur Norbert Lang, préqualifié, une action	1
4. - Monsieur Guy Reding, préqualifié, une action	1
Total: trente mille actions	30. 000

Ces actions ont été libérées intégralement par des versements en espèces, représentant la contre-valeur de trois millions de francs français (FRF 3.000.000,-), de sorte que cette somme se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément, par la production d'un certificat bancaire.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article vingt-six de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Déclaration fiscale

Pour les besoins de l'enregistrement, le capital social est évalué à LUF dix huit millions quatre cent cinquante mille francs luxembourgeois.

Estimation des frais

Le montant au moins approximatif des frais, dépenses et rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué sans préjudice à la somme de deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 250.000,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et immédiatement après la constitution de la société, les actionnaires représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale et ont pris à l'unanimité les décisions suivantes:

1. L'assemblée décide de nommer trois administrateurs.

Sont nommés administrateurs pour un terme de six ans, à savoir:

a) Monsieur Raymond de Waha, fondé de pouvoir principal, demeurant à Bergem,

b) Monsieur Norbert Lang, employé privé, demeurant à Bertrange,

c) Monsieur Guy Reding, Directeur-Adjoint, demeurant à Tuntange.

2. L'assemblée décide de nommer un commissaire.

Est nommée commissaire aux comptes pour un terme d'un an:

H.R.T. REVISION, S.à r.l., Luxembourg.

3. Le siège social de la société est fixé au 22, boulevard Royal, L-2952 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont tous signé avec le notaire le présent acte.

Signé: N. Lang, F. Rollin, M. Walch.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 1998, vol. 109S, fol. 74, case 8. – Reçu 184.500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 août 1998.

M. Thyse-Walch.

(33631/233/207) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 1998.

WAGENER, Société Civile.

Siège social: Luxembourg, 107, rue des Maraîchers.

STATUTS

En date du 23 juillet 1998 les soussignés

1. Jean-Claude Wagener, ingénieur-professeur, demeurant à Luxembourg

2. Léa Weimerskirch, épouse de M. Jean-Claude Wagener sans état particulier, demeurant à Luxembourg,

conviennent de constituer une société civile dont ils établissent les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes, entre les comparants, une société civile qui existera entre les propriétaires des parts sociales ci-après créées et de celles qui pourront le devenir ultérieurement.

Cette société sera régie par les présents statuts, ainsi que par les lois luxembourgeoises, notamment les articles 1832 à 1872 du Code civil.

Art. 2. La société a pour objet la mise en valeur et la gestion de tous les immeubles qu'elle pourrait acquérir.

La société pourra effectuer toutes opérations mobilières, immobilières ou financières se rattachant directement ou indirectement à cet objet, de nature à en faciliter la réalisation, pourvu qu'elles ne soient pas susceptibles de porter atteinte au caractère exclusivement civil de l'activité sociale.

Art. 3. La société prend la dénomination WAGENER, Société Civile. La dénomination sociale doit figurer sur tous les actes et documents émanant de la société et destinés aux tiers.

Art. 4. Le siège de la société est fixé à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg, par simple décision des associés réunis en assemblée générale.

Art. 5. Le capital social est fixé à cent mille francs (100.000,-), représenté par cent parts sociales (100) d'une valeur nominale de mille francs (1.000,-) chacune, réparti comme suit:

1. Monsieur Jean-Claude Wagener, préqualifié, quatre-vingt-dix-huit parts	98
2. Madame Léa Weimerskirch, préqualifiée, deux parts	2
Total: cent parts sociales	100

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de cent mille (100.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société.

Art. 7. La cession des parts s'opérera par acte authentique ou par acte sous seing privé en observant l'article 1690 du Code civil.

Les parts sont librement cessibles entre associés.

Elles ne pourront être cédées à des tiers non-associés qu'avec l'agrément des associés décidant à l'unanimité.

Art. 8. La société ne sera pas dissoute par le décès d'un ou de plusieurs associés, mais continuera entre le ou les survivants et les héritiers de l'associé ou des associés décédés.

L'interdiction, la faillite, la liquidation judiciaire ou la déconfiture d'un ou de plusieurs des associés ne mettra pas fin à la société qui continuera entre les autres associés, à l'exclusion du ou des associés en état d'interdiction, de faillite, de liquidation judiciaire ou de déconfiture. Chaque part est indivisible à l'égard de la société.

Les copropriétaires indivis sont tenus, pour l'exercice de leurs droits, de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou par un mandataire commun pris parmi les autres associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelque main qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts et aux résolutions prises par l'assemblée générale.

Art. 9. Chaque part donne droit dans la propriété de l'actif social et dans la répartition des bénéfices à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes.

Art. 10. La société est administrée par un gérant, associé ou non, nommé par l'assemblée des associés à la majorité des parts sociales. Le gérant peut agir individuellement en toutes circonstances.

Art. 11. Les décisions modifiant les statuts sont prises à la majorité des trois quarts (3/4) de toutes les parts existantes.

Art. 12. Les articles 1832 à 1872 du Code civil trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Assemblée générale extraordinaire

Immédiatement après la constitution les comparants se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris les résolutions suivantes:

1. La société est gérée et administrée par Monsieur Jean-Claude Wagener, préqualifié. La société est engagée par la signature de Monsieur Jean-Claude Wagener, préqualifié.

2. Le siège est établi à L-2124 Luxembourg, 107, rue des Maraîchers.

Fait à Luxembourg, le 23 juillet 1998.

Pour la société
FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS
Société Civile
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 août 1998, vol. 510, fol. 75, case 4. – Reçu 1.000 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33633/592/66) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 1998.

ENTENTE DES SOCIETES DE SOLEUVRE, A.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: L-4433 Soleuvre, 10, rue du Château.

— STATUTS

L'assemblée générale extraordinaire du 27 avril 1998, du Syndicat d'Initiative de la Commune de Sanem, Section de Soleuvre, a décidé de changer la dénomination de l'association en ENTENTE DES SOCIÉTÉS DE SOLEUVRE, A.s.b.l., de remplacer les statuts de l'association du 12 février 1968 par les nouveaux statuts ci-après et de se constituer en association sans but lucratif, régie par les présents statuts et par la loi du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif et les établissements d'utilité publique.

Art. 1^{er}. L'association est dénommée ENTENTE DES SOCIETES DE SOLEUVRE, A.s.b.l. Son siège est à Soleuvre et sa durée est illimitée.

Art. 2. L'association a pour objet d'organiser des manifestations dépassant les possibilités d'un ou de plusieurs membres; de coordonner, de protéger et de favoriser les activités des membres; de propager, de créer et d'entretenir des oeuvres culturelles, caritatives et sociales; de collaborer avec les sociétés analogues au niveau de la commune et des autres sections de la commune; de tenir des soirées et des conférences culturelles et instructives; d'oeuvrer pour l'embellissement de la localité au point de vue touristique et d'utilité public; de défendre les intérêts de ses membres vis-à-vis des autorités communales, nationales et internationales; de se procurer les fonds nécessaires pour la réalisation des buts fixés.

Art. 3. L'association se compose d'un nombre illimité de membres. Ce nombre ne peut jamais être inférieur à cinq.

Art. 4. Peuvent être admis comme membres, en adhérant sans réserves aux présents statuts, toute société d'un caractère culturel, éducatif, d'intérêts locaux, sportif, touristique, récréatif ou social ayant son siège sur le territoire de la localité de Soleuvre ainsi que toute personne particulière majeure, résidant dans la localité de Soleuvre au moment de son adhésion.

Les sociétés sont dénommées «société-membre». La société-membre se fait représenter auprès de l'Entente par un délégué. Pour chaque année d'exercice, la société-membre désigne son délégué et un suppléant, par procuration à

envoyer au début de l'exercice au conseil d'administration de l'Entente. Le délégué d'une société-membre ne pourra être membre du conseil d'administration d'une association analogue dans la commune de Sanem.

Les particuliers sont dénommés «particulier-membre». Le particulier-membre ne pourra être membre du conseil d'administration d'une association analogue dans la commune de Sanem.

Art. 5. Les demandes d'admission écrites sont à adresser au conseil d'administration de l'Entente. C'est l'assemblée générale ordinaire qui en décidera.

Art. 6. La cotisation des membres est fixée chaque année par l'assemblée générale ordinaire.

Art. 7. La qualité de membre se perd par la démission écrite au conseil d'administration de l'Entente, le non-paiement de la cotisation annuelle, l'exclusion prononcée par l'assemblée générale ordinaire ou extraordinaire statuant à la majorité de deux tiers des voix pour des actes portant préjudice grave à l'association ou en opposition avec les stipulations de l'article 4 des présents statuts, la dissolution de la société-membre.

Les membres démissionnaires ou exclus n'ont aucun droit sur le patrimoine de l'association.

Art. 8. L'année d'exercice commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre.

Art. 9. L'Entente est gérée par un conseil d'administration composé de treize membres. Le nombre de particuliers-membres admis au conseil d'administration ne pourra être supérieur à quatre. Un membre d'une société-membre, candidat à un poste au sein du conseil d'administration de l'Entente, présente sa candidature avec procuration écrite, signée par le président de la société et l'identifiant comme futur unique délégué de cette société. Les membres du conseil d'administration sont élus par l'assemblée générale pour une durée de deux ans. Les élections se font au scrutin secret et à la majorité simple des voix. Le conseil d'administration se renouvelle par moitié chaque année, ses membres sont toujours rééligibles. Le mandat des six premiers administrateurs est limité à un an; les premiers sortants sont désignés par tirage au sort.

Art. 10. Parmi les administrateurs élus, l'assemblée générale ordinaire ou extraordinaire élit à la majorité absolue des voix, le président de l'Entente des Sociétés. Le conseil d'administration élu choisit en son sein le premier et le deuxième vice-président, le secrétaire et le trésorier, qui, avec le président composent le bureau de l'association. Les membres du bureau sont nommés pour l'exercice en cours et peuvent continuer leur mandat tant qu'il font partie du conseil d'administration.

Art. 11. Le conseil d'administration se réunit aussi souvent que les affaires de l'association l'exigent ou à la demande de quatre de ses administrateurs.

Le conseil d'administration décide à la majorité absolue des voix. En cas de partage, la voix de celui qui préside est prépondérante. Tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'assemblée générale par les statuts ou par la loi, est de la compétence du conseil d'administration.

Art. 12. Le président convoque toutes les assemblées et en arrête l'ordre du jour. Il signe les procès-verbaux et les documents ainsi que les lettres de l'association. Le président absent ou empêché est remplacé par le premier ou à défaut par le deuxième vice-président.

Art. 13. Le secrétaire rédige et contresigne les procès-verbaux des réunions. Il est en charge de la correspondance.

Art. 14. Le trésorier perçoit les cotisations et effectue toutes les recettes et tous les paiements décidés par le conseil d'administration. Il tient un registre de recettes et de dépenses.

Art. 15. Le cas échéant, le conseil d'administration désigne en son sein les représentants de l'Entente auprès des commissions consultatives de la commune. Les représentants sont désignés pour un an et peuvent continuer leur mandat tant qu'ils font partie du conseil d'administration de l'Entente.

Art. 16. Le cas échéant, le conseil d'administration désigne en son sein ses représentants auprès des sociétés analogues au niveau de la commune de la Commune de Sanem.

Art. 17. L'assemblée générale ordinaire se réunit chaque année endéans les deux mois suivant la clôture de l'année d'exercice sur convocation écrite adressée quinze jours à l'avance à l'adresse officielle de la société-membre et à tout particulier membre. Les convocations spécifient l'ordre du jour.

Art. 18. Les assemblées générales extraordinaires peuvent être convoquées à la diligence du conseil d'administration ou à la requête d'au moins un cinquième des membres de l'Entente.

Art. 19. Les assemblées générales ordinaires sont valablement constituées si au moins un quart des membres est présent. Les assemblées générales extraordinaires sont valablement constituées quelque soit le nombre des membres présents. Les assemblées générales ne délibèrent que sur les objets figurant à l'ordre du jour et s'interdisent toute discussion politique et idéologique.

Art. 20. Tous les membres ont droit de vote égal dans l'assemblée générale. Chaque société-membre est représentée par son délégué ou en cas d'empêchement par un autre mandataire étant en possession d'une procuration écrite délivrée par le président de la société en question. Aucun délégué ne peut représenter une autre société-membre. Tout particulier-membre peut se faire représenter par un autre particulier-membre, muni d'une procuration écrite. Un particulier-membre ne peut représenter qu'un seul co-membre.

Art. 21. Les décisions sont prises à la majorité simple des voix, sauf dans les cas où il en est stipulé autrement par les statuts ou par la loi. En cas de partage des voix, la résolution est rejetée.

Art. 22. Dans le cadre de ses compétences, l'assemblée générale

- approuve les comptes de l'exercice écoulé, arrêtés au 31 décembre et vérifiés par les trois réviseurs de caisse ainsi que les activités du conseil d'administration et lui donne décharge. Au cas où par majorité absolue des voix, les comptes ou l'action du comité sont refusés, l'assemblée générale ordinaire est levée. Une assemblée générale extraordinaire sera convoquée dans les meilleurs délais;

- procède par vote secret, à la majorité absolue des voix à la nomination du président;
- élit par vote secret les administrateurs au conseil d'administration;
- nomme les trois réviseurs de caisse;
- fixe le montant de la cotisation annuelle;
- décide de l'acceptation de nouveaux membres;
- peut décider de la modification des statuts, si elle remplit les conditions de l'Art. 8 de la loi;
- décide de l'exclusion de membres en statuant à la majorité de deux tiers de voix;
- décide la dissolution de l'association, si elle remplit les conditions des art 19-25 de la loi.

Art. 23. Les résolutions des assemblées générales sont consignées dans un registre spécial, signées par le président et par le secrétaire et conservées au siège de l'association. Les membres peuvent en prendre connaissance à tout moment. Aux tiers qui justifient d'un intérêt légitime, les résolutions sont communiquées par extraits certifiés conforme par le président.

Art. 24. En matière d'organisation financière, les recettes de l'Entente des Sociétés sont constituées par les cotisations des membres; les subventions accordées par l'Etat ou la commune; les organisations de l'Entente définies par l'Article 2.; les donations.

Art. 25. En cas de dissolution de l'Entente des Sociétés de Soleuvre, l'actif sera affecté à l'Office Social de la Commune de Sanem ou à une oeuvre charitable à désigner par l'assemblée générale décidant de la dissolution.

Soleuvre, le 27 avril 1998.

Signatures.

Le conseil d'administration:

Président: Pierret Jos, retraité, de nationalité luxembourgeoise, Soleuvre, 46, rue de Limpach, représentant la Société Avicole Soleuvre;

Administrateurs: Anen Gaston, professeur de religion, de nationalité luxembourgeoise, Soleuvre, 149, rue de Differdange, représentant le Poarrôt Zolwer;

Domp Roger, retraité, de nationalité luxembourgeoise, Soleuvre, 11, rue Emile Mayrisch, représentant l'Harmonie de Soleuvre;

Graeve Henriette, femme au foyer, de nationalité luxembourgeoise, Soleuvre, 270, route de Differdange, représentant les O.P. St Léon;

Hoffmann Anicet, retraité, de nationalité luxembourgeoise, Differdange, 83, rue Emile Mark, représentant la Chorale Mixte;

Lommer Nic, fonctionnaire, de nationalité luxembourgeoise, Soleuvre, 6, rue des Acacias, représentant l'I.V. Scheierhaff;

Majerus Nico, retraité, de nationalité luxembourgeoise, Soleuvre, 72A, rue Basse, représentant l'L.C.G.B.;

Rommes Robert, employé privé, de nationalité luxembourgeoise, Soleuvre, 67, rue Aessen, représentant le BBC A.S. Soleuvre;

Ruppert Marcel, ouvrier, de nationalité luxembourgeoise, Soleuvre, 58, rue Basse, représentant les Sapeurs Pompiers Soleuvre;

Schandeler François, ouvrier, de nationalité luxembourgeoise, Belvaux, 6, rue Henri Grey, représentant le Dësch-Tennis Zolwer;

Teisen Venant, employé, de nationalité luxembourgeoise, Soleuvre, 23, rue J.F. Kennedy, représentant la Chorale des Jeunes;

Thinnes Jean, retraité, de nationalité luxembourgeoise, Soleuvre, 56, rue de Belvaux, particulier-membre.

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 1998, vol. 510, fol. 47, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33635/000/140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 1998.

ANDROMEDE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 32.594.

Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 20 mars 1998

L'assemblée est ouverte à 15.00 heures sous la présidence de Monsieur Christophe Wirtz, qui désigne comme secrétaire Monsieur Philippe Gonne et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Luc Demaré.

Le président constate que la présente assemblée générale a été convoquée par des avis de convocation, mentionnant l'ordre du jour, adressés aux actionnaires en date du 20 février 1998, ainsi que par annonce publiée au Mémorial et au Lëtzebuerger Journal. Il constate ensuite que l'assemblée est régulièrement constituée, ainsi qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau, et que sur les 20.000 actions constituant l'intégralité du capital social 19.500 actions sont représentées et que l'assemblée peut en conséquence valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

1. Rapport de gestion du Conseil d'administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1997.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire.

4. Réélection des administrateurs et du commissaire.

5. Divers.

Après avoir entendu le rapport de gestion et le rapport du commissaire, l'assemblée examine les comptes annuels au 31 décembre 1997 et, après en avoir délibéré, elle prend, chacune à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

1) Le rapport de gestion et le rapport du commissaire sont acceptés.

2) Les comptes annuels de la société, dont le total bilantaire s'élève à 299.819.231,- frs sont approuvés. L'assemblée décide de répartir le solde bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 30.914.577,- frs, auquel s'ajoute le report déficitaire des exercices antérieurs s'élevant à 7.648.708,- frs de la manière suivante:

* 1.600.000,- frs à la réserve légale,

* 1.700.000,- frs à la distribution de dividende. La décision du Conseil d'Administration du 5 décembre 1997 suite à laquelle un dividende intérimaire d'un montant de 1.700.000,- frs était mis en paiement en date du 6 décembre 1997 est entérinée,

* report à nouveau du solde de 19.965.869,- frs.

3) Décharge est accordée aux membres du Conseil d'Administration et au commissaire.

4) Sont réélus administrateurs, leur mandat prenant fin à l'assemblée générale de 1999:

Monsieur Christophe Wirtz

Monsieur Mathieu Wirtz

Monsieur Ignace Wirtz

Monsieur Luc Demaré

Monsieur Philippe Gonne

Madame Colette Coens.

Est réélue commissaire pour la même période:

BANQUE DELEN LUXEMBOURG.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, le président lève la séance à 15.30 heures.

C. Wirtz	L. Demaré	P. Gonne
<i>Le président</i>	<i>Le scrutateur</i>	<i>Le secrétaire</i>

Enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 1998, vol. 509, fol. 72, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33647/660/48) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 1998.

D.T. FREISENG, Association sans but lucratif.

Siège social: Frisange, 10, rue de Luxembourg.

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le neuf mai.

Ont comparu

1. Monsieur Claude Arend, demeurant 12, op Waasserkiirten, L-5713 Aspelt
2. Monsieur Romain Schroeder, demeurant 9, rue Hau, L-5752 Frisange
3. Monsieur Carlo Heuertz, demeurant 17, Parc Résidentiel Lésigny, L-5753 Frisange
4. Madame Netty Simon-Kill, demeurant 5, rue de Mondorf, L-5421 Erpeldange
5. Monsieur René Simon, demeurant 5, rue de Mondorf, L-5421 Erpeldange
6. Monsieur Jean Stephany, demeurant 75, rue Robert Schuman, L-5751 Frisange
7. Monsieur Guy Ancillon, demeurant 30, rue Lentz, L-3251 Bettembourg
8. Madame Romaine Berns-Stoffel, demeurant 42, rue de Mondorf, L-5750 Frisange
9. Monsieur Jerry Juttel, demeurant 1, Kinnekswée, L-5752 Frisange
10. Monsieur Luc Watgen, demeurant 61, rue de Bettembourg, L-3333 Hellange

lesquels comparants se sont constitués en vue de la création d'une association sans but lucratif dont les statuts auront la teneur suivante:

Titre préliminaire - Définitions

Aux termes des présents statuts, on entend par:

- «Association»

l'association sans but lucratif D.T. Fréiséng

- «F.L.T.T.»

la Fédération Luxembourgeoise de Tennis de Table

- «Membre actif»

toute personne physique à laquelle cette qualité a été reconnue par le Conseil d'Administration, qui paie la cotisation annuelle prévue par l'article 10 des présents statuts

- «Membre honoraire»

toute personne physique ou morale qui, par son don ou le paiement volontaire de la cotisation annuelle, apporte son soutien financier à l'association.

Titre I^{er}. - Dénomination et Siège

Art. 1^{er}. L'association est dénommée D.T. Fréiséng, A.s.b.l. Elle est régie par les présents statuts et par la loi du 21 avril 1928 sur les associations et fondations sans but lucratif, telle qu'elle a été modifiée.

Tous les membres présents et ceux qui seront admis dans la suite s'engagent à observer les présents statuts ainsi que les règlements d'ordre intérieur qui peuvent être établis ultérieurement.

Art. 2. Le siège social de l'association est établi à Frisange, 10, rue de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg sur simple décision du Conseil d'Administration.

Titre II. - Objet et Durée

Art. 3. L'association a pour objet de permettre l'exercice, la promotion et la propagation du tennis de table. A cet effet, elle peut notamment:

- organiser des séances d'entraînement à l'attention de ses membres actifs;
- participer à des matchs et tournois de tennis de table;
- apporter son soutien à des actions de promotion du tennis de table;
- organiser des événements sportifs, tels que tournois de tennis de table, et d'autres manifestations locales.

D'une façon générale, l'association peut accomplir tous les actes se rapportant directement ou indirectement à son objet.

Art. 4. La durée de l'association est illimitée.

Titre III. - Admission de membres

Art. 5. Le nombre minimum des associés est fixé à 3.

Art. 6. Toute personne physique ou morale peut devenir membre de l'association.

La qualité de membre actif s'acquiert par décision majoritaire du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration n'est pas obligé de faire connaître les motifs pour lesquels une demande d'adhésion est rejetée. Cette décision est sans appel et sera communiquée à l'intéressé par simple courrier.

La qualité de membre honoraire s'acquiert par versement d'un don au profit de l'association et / ou par le paiement volontaire de la cotisation annuelle.

Titre IV. - Démission, Exclusion, Suspension

Art. 7. Tout membre actif est libre de se retirer à tout moment de l'association en adressant par lettre recommandée sa démission au Conseil d'Administration.

Est réputé démissionnaire le membre actif qui ne paie pas la cotisation qui lui incombe, dans les deux mois du rappel qui lui a été adressé par simple lettre à la poste.

Art. 8. Le Conseil d'Administration peut suspendre, jusqu'à la décision de l'Assemblée Générale, les membres actifs qui se seraient rendus coupables d'une infraction grave aux statuts, aux règlements intérieurs ou aux décisions des organes de l'association, mettant par là en cause l'existence et la bonne renommée de celle-ci.

L'exclusion d'un membre actif peut être prononcée pour les mêmes raisons que celles définies ciavant ainsi que lorsqu'il agit contre les intérêts de l'association par l'Assemblée Générale à la majorité des deux tiers des voix présentes ou représentées:

Art. 9. Le membre actif démissionnaire, suspendu ou exclu ainsi que le membre honoraire n'ont aucun droit sur l'avoir social. De même, les héritiers ou ayants droit du membre actif ou honoraire décédé ne peuvent réclamer ou requérir ni relevé, ni reddition de comptes, ni apposition de scellés, ni inventaire. Les cotisations versées restent acquises à l'association.

Titre V. - Cotisations

Art. 10. Le montant de la cotisation annuelle des membres est fixé par l'Assemblée Générale.

Les cotisations sont payables dans le mois qui suit l'appel de cotisation. Leur paiement est obligatoire pour les membres actifs. Pour les membres honoraires, le paiement résulte d'un acte de libre volonté.

Titre VI. - Assemblée Générale

Art. 11. L'Assemblée Générale est composée de l'ensemble des membres actifs.

Elle est présidée par le Président du Conseil d'Administration ou, en cas d'empêchement, par le secrétaire général.

Art. 12. L'Assemblée Générale est le pouvoir souverain de l'association. Elle possède les pouvoirs qui lui sont expressément reconnus par la loi ou les présents statuts.

Sont notamment réservées à sa compétence:

- les modifications aux statuts sociaux;
- la nomination et la révocation des membres du conseil d'administration;
- l'approbation des budgets et des comptes;
- la dissolution volontaire de l'association;
- les exclusions de membres.

Elle décide souverainement de l'activité générale, des buts ainsi que de l'orientation de l'association.

Art. 13. Il doit être tenu au moins une Assemblée Générale chaque année.

Une Assemblée Générale extraordinaire peut être convoquée toutes les fois que l'intérêt de l'association l'exige, par décision du Conseil d'Administration. Elle doit l'être à la demande d'un cinquième des membres actifs au moins.

Art. 14. L'Assemblée Générale est convoquée par le Conseil d'Administration par simple lettre adressée à tous les membres actifs au moins huit jours avant l'assemblée.

L'ordre du jour doit être mentionné dans la convocation.

L'Assemblée délibère valablement quelque soit le nombre de membres présents. Les décisions sont prises à la majorité des voix présentes ou représentées, sauf dispositions contraires prévues par la loi ou les présents statuts. En cas de partage des voix, celle du Président est prépondérante.

L'Assemblée ne peut délibérer valablement que sur les points mentionnés à l'ordre du jour.

Art. 15. Tous les membres actifs ont un droit de vote égal, chacun disposant d'une voix.

Chaque membre actif a le droit de se faire représenter par un autre membre moyennant une procuration écrite. Chaque membre ne peut être titulaire que d'une procuration qui est à remettre au Président avant l'ouverture de l'Assemblée.

Art. 16. Le vote se fait à main levée; à moins que le scrutin secret soit proposé par le Conseil d'Administration ou demandé par un cinquième au moins des membres actifs présents. Les décisions de l'Assemblée Générale sont portées à la connaissance des membres actifs ou des tiers intéressés par voie de simple lettre.

Art. 17. L'Assemblée Générale ne peut valablement délibérer sur la dissolution de l'association ou la modification des statuts que conformément aux stipulations y relatives de la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et fondations sans but lucratif.

Titre VII. - Conseil d'Administration

Art. 18. L'association est administrée par un conseil d'Administration composé de 3 membres au moins et de 15 au plus qui sont nommés parmi les membres actifs par l'Assemblée Générale pour un terme de 3 ans. Ils sont rééligibles.

Le Conseil d'Administration désigne parmi ses membres le président, le secrétaire général et le trésorier. La durée de leur mandat est de 3 ans et coïncide avec la durée du mandat des autres membres du Conseil d'Administration.

En cas de vacance d'un siège d'administrateur, le Conseil d'Administration a le droit de coopter un nouveau membre qui devra être nommé définitivement par la prochaine Assemblée Générale. Toutefois, le mandat de ce dernier ne saura dépasser le mandat des autres membres du Conseil d'Administration.

Art. 19. Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du Président. Il se réunit chaque fois que l'intérêt de l'association l'exige. Il doit se réunir à la demande de 2/3 de ses membres ou à la demande de son Président.

Les membres du Conseil d'Administration sont convoqués par simple lettre.

Le Conseil d'Administration ne peut statuer que si la majorité des membres est présent. Les décisions sont prises à la majorité des voix. En cas de parité des voix, celle du président est prépondérante.

Art. 20. Le Conseil d'Administration a les pouvoirs les plus étendus pour l'administration et la gestion de l'association et notamment ceux résultant de la loi modifiée du 21 avril 1928 ainsi que les présents statuts.

Titre VIII. - Règlement des comptes

Art. 21. Le Conseil d'Administration établit les comptes des recettes et des dépenses de l'exercice social et les soumet pour approbation à l'Assemblée Générale annuelle ensemble avec un projet de budget pour l'exercice suivant.

Titre IX. - Modifications des statuts

Art. 22. Il sera procédé aux modifications statutaires et à la dissolution de l'association conformément aux dispositions de la loi modifiée du 21 avril 1928.

En cas de dissolution de l'association, le capital social restera à la disposition de l'administration communale de Frisange qui devra le conserver pour une période de cinq ans à partir de la date de dissolution. Passé ce délai, le capital sera mis à la disposition des associations sportives de la commune de Frisange.

Le Conseil d'Administration, lors de sa réunion du 19 mai 1998, a procédé aux nominations suivantes:

Président	Monsieur Claude Arend
Vice-Président	Monsieur Romain Schroeder
Secrétaire générale	Madame Netty Simon-Kill
Secrétaire général adjoint	Monsieur René Simon
Trésorier	Monsieur Jean Stephany
Membres	Madame Romaine Berns-Stoffel
	Monsieur Carlo Heuertz
	Monsieur Guy Ancillon
	Monsieur Jerry Juttel
	Monsieur Luc Watgen

Frisange, le 19 mai 1998.

Enregistré à Luxembourg, le 4 août 1998, vol. 510, fol. 55, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33634/000/156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 1998.

AGF / ASSUBEL-VIE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 14, boulevard Roosevelt.

R. C. Luxembourg B 37.619.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 5 août 1998, vol. 510, fol. 62, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 1998.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE

Signature

(33641/504/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 1998.

AGF / ASSUBEL-VIE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 14, boulevard Roosevelt.
R. C. Luxembourg B 37.619.

Suite à l'Assemblée Générale du 4 juin 1998 les organes de la société se composent comme suit:

– *Conseil d'Administration*

- MM. Jean-Claude Freimuller, Administrateur de Sociétés, demeurant à B-Uccle, Drève du Corporal, 13, Président du Conseil.
Valère Colleaux, Administrateur de Sociétés, demeurant à B-Bruxelles, rue de Laeken, 35, Administrateur-Délégué.
Jean Neuman, Mandataire Général, demeurant à L-Luxembourg, boulevard Roosevelt, 14.
Benoît Redon, Administrateur de Sociétés, demeurant à F-Paris, rue Louis Boilly, 7.
Rolphe Reding, Administrateur de Société, demeurant à L-Schrassig, rue St. Donat, 16.
Alain Schaedgen, Administrateur de sociétés, demeurant à L-Hesperange, rue d'Itzig, 43.

– *Commissaire-Réviseur*

ERNST & YOUNG S.A., L-Kirchberg, rue Richard Coudenhove-Kalergi.

Pour extrait conforme
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 août 1998, vol. 510, fol. 62, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33642/504/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 1998.

ABC CUISINES EQUIPEES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4210 Esch-sur-Alzette, 12, rue de la Libération.
R. C. Luxembourg B 23.333.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 10 août 1998, vol. 510, fol. 75, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS

(33638/592/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 1998.

AETNA MASTER FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 21, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 32.557.

Les comptes annuels au 31 mars 1998 tels qu'approuvés par l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires et enregistrés à Luxembourg, le 4 août 1998, vol. 510, fol. 54, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 1998.

Pour la société

AETNA INTERNATIONAL GLOBAL
INVESTMENT SERVICES S.A.

G. Abel

Managing Director

(33640/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 1998.

BARNEL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 62.933.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 6 août 1998, vol. 510, fol. 68, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 1998.

Pour BARNEL S.A.
VECO TRUST
Signature

(33652/744/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 1998.

352 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.
R. C. Luxembourg B 32.420.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 10 août 1998, vol. 510, fol. 75, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 1998.

Extraits de l'assemblée générale du 19 mai 1998

AFFECTATION DU RESULTAT

Résultat reporté 153.679.239,- LUF

* *Composition du Conseil d'Administration*

Daniel Schwall, administrateur de société, demeurant à Bereldange
Nicole Marie, employée privée, demeurant à Bereldange
Antoine Wehenkel, administrateur de société, demeurant à Luxembourg.

* *Commissaire aux comptes*

ABAX, S.à r.l., 6, place de Nancy, L-2212 Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS
Société Civile

(33636/592/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 1998.

352 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.
R. C. Luxembourg B 32.420.

L'assemblée générale ordinaire du 19 mai 1998 a enregistré la démission de M. Lucien Vialle de ses fonctions d'administrateur et renouvelé le mandat des autres administrateurs, le conseil d'administration se compose donc comme suit:

Daniel Schwall, administrateur de société, demeurant à Bereldange
Nicole Marie, employée privée, demeurant à Bereldange
Antoine Wehenkel, administrateur de société, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée a également enregistré la démission de Maître Michèle Olinger Courtois de ses fonctions de commissaire aux comptes et son remplacement par la société ABAX, S.à r.l., située 6, place de Nancy L-2212 Luxembourg.

Les mandats expireront lors de l'assemblée statuant sur les comptes 1997.

Réquisition aux fins de la publication au Mémorial et aux fins de la modification de l'inscription au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour la société
FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS
Société Civile

Enregistré à Luxembourg, le 10 août 1998, vol. 510, fol. 75, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33637/592/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 1998.

AGIT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 53.383.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 30 juillet 1998

– Mme E. Massara a été appelée aux fonctions d'administrateur de la société en remplacement de M. Miglietta dont elle terminera le mandat venant à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de 2000.

Luxembourg, le 30 juillet 1998.

Certifié sincère et conforme
AGIT S.A.
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 1998, vol. 510, fol. 40, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33643/694/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 1998.

**AEB WORLDFOLIO CAPITAL PRESERVATION PLUS MANAGEMENT S.A.,
Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.

Constituée sous le nom de MULTISTAKES COMPANY S.A. suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 7 mars 1977, publié au Mémorial C n° 89 du 21 avril 1977, les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 5 décembre 1994, publié au Mémorial C n° 540 du 22 décembre 1994, au capital social de cinq millions de francs luxembourgeois (5.000.000,-).

—
DISSOLUTION

Extrait

Il résulte d'un acte reçu par Maître Francis Kessler, prénommé, en date du 23 juillet 1998, que la société anonyme AEB WORLDFOLIO CAPITAL PRESERVATION PLUS MANAGEMENT S.A., avec siège social à Luxembourg, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 29 juillet 1998, vol. 842, fol. 89, case 3,

se trouve dissoute et que la liquidation de la société peut être dissoute et que la liquidation de la société peut être considérée comme définitivement clôturée,

que les livres et documents de la société se trouvent conservés pendant cinq (5) ans au siège de ladite société.

Pour extrait conforme
F. Kessler
Notaire

(33639/219/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 1998.

ALISSON S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 4, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 54.573.

Le bilan au 30 avril 1998, enregistré à Luxembourg, le 4 août 1998, vol. 510, fol. 54, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 1998.

C. Blondeau N. E. Nijar
Administrateur Administrateur

(33644/565/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 1998.

ALISSON S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 4, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 54.573.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 21 septembre 1998

Résolutions

3. A l'unanimité, l'Assemblée donne décharge pleine et entière aux administrateurs Messieurs Blondeau, Haigh et Nijar ainsi qu'au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats jusqu'à ce jour.

4. L'Assemblée nomme pour six ans, Messieurs Christophe Blondeau, Nour-Eddin Nijar et Rodney Haigh, Administrateur et HRT REVISION, S.à r.l., Commissaire aux Comptes. Leurs mandats viendront à échéance en 2004.

Certifié conforme

C. Blondeau N. E. Nijar R. Haigh
Administrateur Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 4 août 1998, vol. 510, fol. 51, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33645/565/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 1998.

**BELEGGINGSMAATSCHAPPIJ CORSOW B.V.,
Société à responsabilité limitée de droit néerlandais.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 59.216.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 5 août 1998, vol. 510, fol. 61, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 1998.

BELEGGINGSMAATSCHAPPIJ CORSOW B.V.
Signature Signature

(33657/694/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 1998.

ALUXIA, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 58.913.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 4 août 1998, vol. 510, fol. 56, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

D. Brankaer
Fondé de pouvoir

(33646/052/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 1998.

BADER & LAENGIN HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 16.099.

Le bilan et l'annexe au 30 juin 1997, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 4 août 1998, vol. 510, fol. 58, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 août 1998.

Signature.

(33648/534/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 1998.

BECROLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 62.584.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 5 août 1998 que Monsieur Claude Brechbuhl (président du conseil), avocat, demeurant à CH-1244 Choulex, Genève et Monsieur Claudio Massimo, expert fiscal, demeurant à I-20100 Milan ont été nommés Administrateurs en remplacement de Messieurs David de Marco et Alain Lam, démissionnaires.

Luxembourg, août 1998.

Pour extrait conforme
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 août 1998, vol. 510, fol. 76, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33654/727/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 1998.

BANQUE PICTET (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 32.060.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 4 août 1998, vol. 510, fol. 55, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

D. Brankaer
Fondé de pouvoir

(33650/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 1998.

BANQUE PICTET (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 32.060.

*Procès-verbal de l'Assemblée Générale des Actionnaires de la société
inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B, sous le n° 32.060
tenue à Luxembourg le 4 mai 1998 à 11.00 heures*

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Nicolas Pictet demeurant à Genève.

Le Président élit comme secrétaire Monsieur Laurent Roux.

Le Président élit comme scrutateur Monsieur Michel Rosset.

Le Président déclare ce qui suit:

L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Rapport du Conseil d'Administration
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1997

3. Décharge aux administrateurs
4. Réélection des administrateurs
5. Décharge aux réviseurs
6. Réélection des réviseurs
7. Divers.

Il apparaît de la liste de présence que les 16.000 actions représentant l'intégralité des actions avec droit de vote, sont présentes ou valablement représentées à la présente assemblée.

L'assemblée est dès lors régulièrement constituée et pourra valablement délibérer sur tous les points qui sont à l'ordre du jour.

La liste de présence signée par les actionnaires et mandataires des actionnaires représentés, par le Président, le secrétaire et le scrutateur sera annexée au présent procès-verbal.

Le Président présente ensuite le rapport du Conseil d'Administration sur les activités de la société pour l'année sociale qui s'est terminée le 31 décembre 1997.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Il est résolu d'approuver les comptes annuels au 31 décembre 1997.

2. Il est résolu de répartir le bénéfice de l'exercice comme suit:

CHF 328.549,- à la réserve légale

CHF 6.242.421,- au bénéfice reporté.

De ce fait, le solde de la réserve légale s'élèvera à CHF 1.649.848,- et le solde du bénéfice reporté s'élèvera à CHF 23.966.945,-.

3. Il est résolu de donner pleine et entière décharge aux administrateurs pour toutes responsabilités en rapport avec leurs activités durant l'année sociale qui s'est terminée le 31 décembre 1997.

4. Il est résolu de réélire M. Nicolas Pictet, M. Charles Pictet, M. Michel Rosset, M. Laurent Roux comme administrateurs pour une période prenant fin à l'assemblée générale qui se tiendra le 4 mai 1999.

5. Il est résolu de donner pleine et entière décharge aux réviseurs pour toutes responsabilités en rapport avec leurs activités durant l'année sociale qui s'est terminée le 31 décembre 1997.

6. Il est résolu de réélire la FIDUCIAIRE GENERALE DE LUXEMBOURG comme réviseurs pour une période prenant fin à l'assemblée générale qui se tiendra le 4 mai 1999.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 12.00 heures.

Signature

Signature

Signature

Président

Secrétaire

Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 4 août 1998, vol. 510, fol. 56, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33651/000/51) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 1998.

BBL TRUST SERVICES LUXEMBOURG, Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.

Liste des signatures autorisées

Mise à jour en date du 1^{er} mai 1998

POUVOIRS DE SIGNATURE

Détermination des pouvoirs par catégorie

* *Les pouvoirs rattachés à la signature A:*

Les signataires de catégorie A peuvent signer conjointement avec un signataire de catégorie A, sans limitation de montant, tous actes généralement quelconques.

* *Les pouvoirs rattachés à la signature B:*

Par ailleurs, les signataires de catégorie A peuvent signer conjointement avec un signataire de catégorie B, toutes opérations de gestion journalière et afférentes à l'activité normale de la société. Cependant, les opérations de dépenses sont limitées à un montant de 500.000,- LUF.

Les signataires de catégorie B peuvent signer conjointement avec un signataire de catégorie C, toute correspondance journalière ne comportant pas d'engagement.

* *Les pouvoirs rattachés à la signature C:*

Les signatures de catégorie C peuvent signer conjointement avec un signataire de catégorie B, toute correspondance journalière ne comportant pas d'engagement.

* *De manière générale:*

Une signature de catégorie supérieure remplace une signature de catégorie inférieure.

Détermination des catégories

Une signature de catégorie A est attribuée à:

M. Elmar Baert

Président

M. Romain Dieschburg	Administrateur-Délégué
M. Bernard Trempont	Administrateur
M. Philippe Hermans	Administrateur
M. Gianluigi Monti	Administrateur
M. Alex Schmitt	Administrateur
M. René Faltz	Administrateur
M. Johan Dejans	Directeur.

Une signature de catégorie B est attribuée à:

Mme Carine Bittler	Attachée de Direction
Mme Michèle Musty	Attachée de Direction
M. Eric Vanderkerken	Attaché de Direction
Mme Claude Emmanuelle Cottier Johansson	Office Manager
M. Pier Luigi Tomassi	Manager Italian Desk.

Une signature de catégorie C est attribuée à:

- Mlle Carol Deltenre
- M. Alain Donvil
- Mme Fernanda Maria Goncalves Custodio épouse Oliveira Fernandes
- Mme Myriam Barthel épouse Hoffmann
- M. Gilles Jacquet
- Mme Marie Christine Hummel épouse Liégeois
- M. Patrick Lorenzato
- M. Didier Sabatucci
- M. Fabio Spadoni.

La présente publication remplace et, pour autant que de besoins, annule toutes les publications antérieures.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 août 1998.

BBL TRUST SERVICES LUXEMBOURG
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 10 août 1998, vol. 510, fol. 73, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33653/000/60) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 1998.

BECROMAL TRADING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 55.241.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 5 août 1998 que Madame Rosanna Foresti-Rosenthal (présidente du conseil), directeur, demeurant à I-20100 Milan et Monsieur Michel Ledin, directeur, demeurant à CH-1200 Genève ont été nommés Administrateurs en remplacement de Messieurs David de Marco et Alain Lam, démissionnaires.

Luxembourg, août 1998.

Pour extrait conforme
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 août 1998, vol. 510, fol. 76, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33655/727/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 1998.

BELUNION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1445 Strassen/Luxembourg, 1B, rue Thomas Edison.

—
EXTRAIT

Il ressort du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 3 juin 1998 que le conseil d'administration se compose dès lors comme suit:

José Faber, Président,
André de Groot,
Michel de Groote,
Henri Grisius,
Michel Waringo.

Pour extrait conforme.

Enregistré à Luxembourg, le 4 août 1998, vol. 510, fol. 54, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33658/635/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 1998.

BELCOFI INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 28.556.

Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 18 mai 1998

L'assemblée est ouverte à 10.30 heures sous la présidence de Monsieur Luc Demaré, qui désigne comme secrétaire Monsieur Jean-Marc Bruyns et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Philippe Gonne.

Le président constate que tous les actionnaires sont présents et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour. Il constate ensuite que les 1.250.000 actions constituant l'intégralité du capital social sont représentées et que l'assemblée peut en conséquence valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

1. Rapport de gestion du Conseil d'administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1997.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire.
4. Réélection des administrateurs et du commissaire.
5. Divers.

Après avoir entendu le rapport du commissaire, l'assemblée examine les comptes annuels au 31 décembre 1997 et, après en avoir délibéré, elle prend, chacune à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

1) Le rapport du commissaire est accepté.

2) Les comptes annuels de la société, dont le total bilantaire s'élève à 947.186.866,- LUF sont approuvés. L'assemblée décide de répartir le solde bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 28.034.278,- LUF, auquel s'ajoute le rapport bénéficiaire des exercices antérieurs s'élevant à 184.512.588,- LUF de la manière suivante:

- * 1.500.000,- LUF à la réserve légale,
- * report à nouveau du solde de 211.046.855,- LUF.

3) Décharge est accordée aux membres du Conseil d'Administration et au commissaire.

4) Sont réélus administrateurs, leur mandat prenant fin à l'assemblée générale annuelle de 1998:

Monsieur Jean-Marc Bruyns
Monsieur Luc Demaré
Monsieur Philippe Gonne.

Est réélu commissaire pour la même durée:

Monsieur André Clybouw.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, le président lève la séance à 11.00 heures.

L. Demaré P. Gonne J.-M. Bruyns
Le président Le scrutateur Le secrétaire

Enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 1998, vol. 509, fol. 72, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33656/660/39) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 1998.

BERCK SOCIETE EUROPEENNE D'INVESTISSEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 57.503.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 6 août 1998, vol. 510, fol. 68, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 1998.

Pour BERCK
SOCIETE EUROPEENNE D'INVESTISSEMENT S.A.
VECO TRUST
Signature

(33659/744/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 1998.

BUREAU MODERNE S.A., Société Anonyme.

Capital: 1.250.000,- LUF.

Siège social: Luxembourg, 7A, rue de Bitbourg.
R. C. Luxembourg B 11.958.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 5 août 1998, vol. 510, fol. 62, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 1998.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE
Signature

(33663/504/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 1998.

BONALIM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8310 Strassen, 61B, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 43.325.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 3 août 1998

* Madame Jacqueline Van Der Kelen, Monsieur Patrick Eggen et Monsieur Pierre Fraussen ont été réélus administrateurs de la société jusqu'à l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice se terminant au 31 décembre 1997.

* Le mandat de VGD, S.à r.l. en tant que commissaire aux comptes a été renouvelé pour un terme d'un an.

Luxembourg, le 3 août 1998.

Pour extrait conforme
Pour la société
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 1998, vol. 510, fol. 66, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33660/595/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 1998.

BOUTIQUE POURELLE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 19-23, rue des Capucins.
R. C. Luxembourg B 7.471.

Le bilan établi au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, vol. 510, fol. 45, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(33661/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 1998.

BRULLON S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 50, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 62.502.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 4 août 1998

* Le siège social de la société a été transféré de Luxembourg, 6, boulevard Roosevelt à Luxembourg, 50, route d'Esch.

* Messieurs Lars Andersson, Björn Andersson et Hans Gyngé ont été élus à la fonction d'administrateurs, en remplacement des administrateurs démissionnaires Messieurs Yves Schmit et Koen De Vleeschauwer et Madame Karine Schmitt.

* Monsieur Lex Benoy, réviseur d'entreprises, demeurant à Luxembourg a été élu aux fonctions de commissaire aux comptes, en remplacement du commissaire aux comptes démissionnaire Maître Grégori Tastet.

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes prendra fin à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2004.

Pour extrait conforme
Pour la société
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 7 août 1998, vol. 510, fol. 72, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33662/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 1998.

CARONA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 42.054.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1997, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 4 août 1998, vol. 510, fol. 58, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 1998.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 10 juin 1998

Monsieur Georges Kioes, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant à Luxembourg, est nommé commissaire aux comptes, en remplacement du commissaire aux comptes démissionnaire.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 août 1998.

Signature.

(33668/534/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 1998.

CABARET SPLENDID, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2230 Luxembourg, 71, rue du Fort Neipperg.

Le bilan établi au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, vol. 510, fol. 45, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(33664/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 1998.

CAFE EXTREME, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Esch-sur-Alzette.

Constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 17 octobre 1997, publié au Mémorial C numéro 36 du 16 janvier 1998,

les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 28 mai 1998, non encore publié,

au capital social de cinq cent mille francs (500.000,-).

DISSOLUTION*Extrait*

Il résulte d'un acte reçu par Maître Francis Kessler, prénommé, en date du 28 juillet 1998, que la société à responsabilité limitée CAFE EXTREME, S.à r.l., avec siège social à Esch-sur-Alzette, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 29 juillet 1998, vol. 842, fol. 89, case 10,

se trouve dissoute et que la liquidation de la société peut être considérée comme définitivement clôturée,

que les livres et documents de la société se trouvent conservés pendant cinq (5) ans au siège de ladite société.

Pour extrait conforme

F. Kessler

Notaire

(33665/219/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 1998.

CAMEROS, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 48.766.

Le bilan au 30 septembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 4 août 1998, vol. 510, fol. 56, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 1998.

D. Brankaer

Fondé de pouvoir

(33666/052/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 1998.

CANTUESO, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 48.767.

Le bilan au 30 septembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 4 août 1998, vol. 510, fol. 56, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 1998.

D. Brankaer

Fondé de pouvoir

(33667/052/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 1998.

CENTRE DELPHINE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1618 Luxembourg, 24, rue des Gaulois.

R. C. Luxembourg B 52.614.

Les bilans au 31 décembre 1995 et au 31 décembre 1996, enregistrés à Luxembourg, vol. 510, fol. 61, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 août 1998.

C. Stoffel

Le Gérant

(33669/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 1998.

CHRISMAY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 50.950.

Le bilan au 31 mars 1998, enregistré à Luxembourg, le 4 août 1998, vol. 510, fol. 55, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IMACORP S.A.

(33670/700/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 1998.

CIAO BELLA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 49-51, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 31.498.

Le bilan établi au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, vol. 510, fol. 45, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(33671/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 1998.

CLIVEDEN FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 61.486.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 4 août 1998, vol. 510, fol. 53, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 1998.

Pour CLIVEDEN FINANCE S.A., Société Anonyme
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme

P. Frédéric J.-M. Schiltz

(33672/006/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 1998.

COMPAGNIE FINANCIERE DE PLACEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 50, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 31.470.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 6 août 1998, vol. 510, fol. 66, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 1998.

COMPAGNIE FINANCIERE
DE PLACEMENTS S.A.

Signature

(33677/595/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 1998.

COMPAGNIE FINANCIERE DE PLACEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 50, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 31.470.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 29 avril 1998

* Décharge pleine et entière a été donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de toute responsabilité résultant de l'exercice de leurs fonctions.

* Les mandats des administrateurs, Messieurs René Jacobs, Richard Lageirse, Guy Sallets, et du commissaire aux comptes Monsieur Aloyse Scherer ont été renouvelés pour une période de trois ans, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice se terminant au 31 décembre 2000.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 1998, vol. 510, fol. 66, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33678/595/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 1998.

COCTEAU S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 50.275.

Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 7 avril 1998

L'assemblée est ouverte à 11.00 heures sous la présidence de Monsieur Luc Demaré, qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Michelle Fetler et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Philippe Gonne.

Le président constate que la présente assemblée générale a été convoquée par annonce publiée au Mémorial et au Lëtzebuurger Journal. Il constate ensuite que l'assemblée est régulièrement constituée, ainsi qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau, et que sur les 100 actions constituant l'intégralité du capital social 10 actions sont représentées et que l'assemblée peut en conséquence valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

1. Rapport de gestion du Conseil d'administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1997.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire.
4. Divers.

Après avoir entendu le rapport de gestion et le rapport du commissaire, l'assemblée examine les comptes annuels au 31 décembre 1997 et, après en avoir délibéré, elle prend, chacune à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

- 1) Le rapport de gestion et le rapport du commissaire sont acceptés.
- 2) Les comptes annuels de la société, dont le total bilantaire s'élève à 14.525.859,- LUF sont approuvés. L'assemblée décide de répartir le solde bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 2.858.487,- LUF, auquel s'ajoute le rapport bénéficiaire des exercices antérieurs s'élevant à 953.166,- LUF de la manière suivante:

- * 200.000,- LUF à la réserve légale,
- * report à nouveau du solde de 3.611.643,- LUF.

- 3) Décharge est accordée aux membres du Conseil d'Administration et au commissaire.

La démission de Madame Nicole Frisch est acceptée. Est élue administrateur Mademoiselle Michelle Fetler.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, le président lève la séance à 11.30 heures.

L. Demaré P. Gonne M. Fetler
Le président Le scrutateur Le secrétaire

Enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 1998, vol. 509, fol. 72, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33673/660/34) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 1998.

CORAL INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

EXTRAIT

Suite à l'Assemblée Générale Ordinaire tenue de manière extraordinaire de la société en date du 18 mai 1998, la composition du Conseil d'Administration est la suivante:

- M. Joseph Vliegen, administrateur, L-Luxembourg
- M. Ernest Doneux, administrateur, L-Luxembourg
- M. André Marchiori, administrateur, L-Mondercange
- M. Alain Meunier, administrateur, B-Arlon

Les mandats des administrateurs expirent à l'assemblée ordinaire devant statuer sur les comptes sociaux de l'exercice 1998.

Luxembourg, le 18 mai 1998.

*Le Conseil d'Administration
Signature*

Enregistré à Luxembourg, le 10 août 1998, vol. 510, fol. 76, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33684/049/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 1998.

COFICAP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 37.625.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 5 août 1998, vol. 510, fol. 61, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 1998.

COFICAP S.A.
Signatures

(33674/694/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 1998.

COFICAP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 37.625.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 17 mars 1997

– Réélection de H. Moors, J.-M. Di Cino et PAN EUROPEAN VENTURES S.A. en tant qu'administrateurs et de ING TRUST (LUXEMBOURG) S.A. en tant que Commissaire aux Comptes.

Les mandats viendront à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de 2003.

Luxembourg, le 17 mars 1998.

Certifié sincère et conforme
COFICAP S.A.

Signature Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 août 1998, vol. 510, fol. 61, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33675/694/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 1998.

COFICAP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 37.625.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 5 août 1998, vol. 510, fol. 61, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 1998.

COFICAP S.A.
Signatures

(33676/694/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 1998.

COMAT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1274 Howald.

En date du 30 juillet 1998

se sont réunis en assemblée générale les actionnaires de la société anonyme COMAT S.A. avec siège social à L-1274 Howald.

L'assemblée accepte la démission de Monsieur Jacques Conter, en sa qualité d'administrateur et d'administrateur-délégué de la société anonyme COMAT S.A.

Est nommé administrateur et administrateur-délégué en remplacement de Monsieur Jacques Conter, Monsieur Claude Conter, employé privé, demeurant à Fentange, rue des Chevaliers.

Le nouvel conseil d'administration est dorénavant composé comme suit:

- 1) Madame Marie-Thérèse Weydert, employée privée, épouse de Jacques Conter, demeurant à Fentange,
- 2) Monsieur Claude Conter, employé privé, demeurant à Fentange, rue des Chevaliers,
- 3) Monsieur Alain Conter, employé privé, demeurant à Luxembourg-Hamm, rue Haute.

Monsieur Claude Conter est nommé administrateur-délégué.

La société est valablement engagée par la signature conjointe de Monsieur Claude Conter avec celle de Madame Marie-Thérèse Conter-Weydert, prédits.

Fait à Howald, le 30 juillet 1998.

Signatures.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 6 août 1998, vol. 310, fol. 50, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Signature.

(33680/209/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 1998.

DEMBA INVESTISSEMENT, Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 40.241.

Le siège de la société, fixé jusqu'alors au 69, route d'Esch, Luxembourg, a été dénoncé avec effet au 7 août 1998.

Les administrateurs MM. Jean Bodoni, Guy Baumann et Guy Kettmann ainsi que le commissaire aux comptes Mlle Isabelle Arend se sont démis de leurs fonctions avec effet immédiat.

Luxembourg, le 7 août 1998.

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société anonyme

L. Huss R. Steffen

Fondé de pouvoir principal Attaché de Direction

Enregistré à Luxembourg, le 10 août 1998, vol. 510, fol. 74, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33693/006/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 1998.

CIVER, COMPAGNIE INTERNATIONALE DU VERRE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2740 Luxembourg, 7, rue Nicolas Welter.
R. C. Luxembourg B 36.761.

Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 8 juillet 1998

La séance est ouverte à 18 heures, sous la présidence de Monsieur Paul Waucquez, en présence de Messieurs Philippe Waucquez et Etienne Waucquez.

Le conseil constate que la totalité des membres est présente, de telle sorte que le conseil peut valablement délibérer.

L'Ordre du jour du conseil est le suivant:

1. Changement du siège social
2. Divers

1. Changement du siège social

Délibération

Le président expose au conseil d'administration la proposition de changer le siège social de la société pour le transférer du 15, boulevard Roosevelt à L-2450 Luxembourg au 7, rue Nicolas Welter à L-2740 Luxembourg.

Résolution

Après en avoir délibéré, le conseil, à l'unanimité, marque son accord pour le transfert envisagé.

2. Divers

Le conseil constate qu'il n'y a pas de points divers.

L'ordre du jour étant épuisé, le conseil d'administration clôture la séance à 18 heures 15.

Lecture faite, les administrateurs signent le présent procès-verbal.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 4 août 1998, vol. 510, fol. 54, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33679/565/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 1998.

PROMODATA LUX S.A., Société Anonyme,

(anc. DATA COMMUNICATION S.A.).

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 61.627.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 4 août 1998, vol. 510, fol. 53, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 1998.

Pour PROMODATA LUX S.A.
(anc. DATA COMMUNICATION S.A.)
Société anonyme

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société anonyme

P. Frédéric J.-M. Schiltz

(33690/006/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 1998.

CPR INVEST, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.

DISSOLUTION

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le quatorze juillet.

Par-devant Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch.

A comparu:

BANQUE CPR, une société de droit français, ayant son siège social à F-75312 Paris Cedex 09, 30, rue Saint-Georges, ici représentée par Madame Anne Felten, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé établie le 8 juillet 1998.

Laquelle procuration restera, après avoir été paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentaire, annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès qualité qu'il agit, a prié le notaire instrumentaire de documenter les déclarations suivantes:

- La société anonyme CPR INVEST, avec siège social à Luxembourg, fut constituée par acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 5 décembre 1997, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, en date du 10 janvier 1998, numéro 20.

- Le comparant déclare que toute les actions ont été réunies entre les mains d'un seul actionnaire, à savoir les comparant au présent acte.

- L'actionnaire unique déclare procéder à la dissolution de la société CPR INVEST.
 - Il a pleine connaissance des statuts de la société et connaît parfaitement la situation financière de la société CPR INVEST.

- Il donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire pour leur mandat jusqu'à ce jour.
 - Il reprend à sa charge en tant que liquidateur l'apurement du passif connu ou inconnu de la société qui devra être terminé avant toute affectation quelconque de l'actif à sa personne en tant qu'actionnaire unique.

Sur base de ces faits, le notaire a constaté la dissolution de la société CPR INVEST.

Les documents et pièces relatifs à la société dissoute resteront conservés durant cinq ans à L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, le comparant a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. Felten, E. Schroeder.

Enregistré à Mersch, le 16 juillet 1998, vol. 406, fol. 18, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 8 août 1998.

E. Schroeder.

(33687/228/38) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 1998.

COMAT LOCATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: Howald, 10, rue des Bruyères.

En date du 30 juillet 1998

se sont réunis en assemblée générale les actionnaires de la société anonyme COMAT LOCATION S.A. avec siège social à Howald, 10, rue des Bruyères, qui ont décidé ce qui suit:

L'assemblée accepte la démission de Monsieur Jacques Conter, en sa qualité d'administrateur et d'administrateur-délégué de la société anonyme COMAT LOCATION S.A.

Suite à cette décision le conseil d'administration se compose comme suit:

Sont nommés administrateurs:

- 1) Madame Marie-Thérèse Weydert, employée privée, épouse de Jacques Conter, demeurant à Fentange,
- 2) Monsieur Claude Conter, employé privé, demeurant à Fentange, rue des Chevaliers.
- 3) Monsieur Alain Conter, employé privé, demeurant à Luxembourg-Hamm, rue Haute.

Est nommé administrateur-délégué Monsieur Claude Conter, prédit.

La société est valablement engagée par la signature conjointe de Monsieur Claude Conter avec celle de Madame Marie-Thérèse Conter-Weydert, prédits.

Fait à Howald, le 30 juillet 1998.

Signatures.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 6 août 1998, vol. 310, fol. 50, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Signature.

(33682/209/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 1998.

CONTROLFIDA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 56.870.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 10 août 1998, vol. 510, fol. 78, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration

Par mandat

Signature

(33683/535/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 1998.

CRISSOIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 54.742.

Le bilan au 31 mars 1998, enregistré à Luxembourg, le 4 août 1998, vol. 510, fol. 55, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IMACORP S.A.

(33689/700/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 1998.

COMAT, CONTER ET CIE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Howald, 10, rue des Bruyères.

En date du 30 juillet 1998

se sont réunis en assemblée générale les actionnaires de la société anonyme COMAT, CONTER ET CIE S.A. avec siège social à Howald, 10, rue des Bruyères, qui ont décidé ce qui suit:

L'assemblée accepte la démission de Monsieur Jacques Conter, en sa qualité d'administrateur et d'administrateur-délégué de la société anonyme COMAT, CONTER ET CIE S.A.

Suite à cette décision, le conseil d'Administration se compose comme suit:

Sont nommés administrateurs:

- 1) Madame Marie-Thérèse Weydert, employée privée, épouse de Jacques Conter, demeurant à Fentange;
- 2) Monsieur Claude Conter, employé privé, demeurant à Fentange, rue des Chevaliers;
- 3) Monsieur Alain Conter, employé privé, demeurant à Luxembourg-Hamm, rue Haute.

Est nommé administrateur-délégué Monsieur Claude Conter, prêtre.

La société est valablement engagée par la signature conjointe de Monsieur Claude Conter avec celle de Madame Marie-Thérèse Conter-Weydert, prêtres.

Fait à Howald, le 30 juillet 1998.

Signatures.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 6 août 1998, vol. 310, fol. 50, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Signature.

(33681/209/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 1998.

COUNTY FINANCE CORPORATION.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 14.652.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 3 août 1998 que:

1) Les administrateurs de la société, Madame Brigitte Feger, avocat, demeurant à Vaduz, Liechtenstein, Madame Elfriede Fassold, employée privée, demeurant à Balzers, Liechtenstein et Madame Dagmar Hoop, employée privée, demeurant à Ruggel, Liechtenstein, ainsi que le commissaire aux comptes Madame Brigitte Schaedler, employée privée demeurant à Nendeln, Liechtenstein, ont démissionné de leurs fonctions avec effet immédiat.

2) Les personnes suivantes sont nommées administrateurs en remplacement des administrateurs démissionnaires:

- Dr. iur. Rony Frick, avocat, demeurant à Vaduz, Liechtenstein.
- Dr. iur. Marie-Theres Frick, avocat, demeurant à Schaan, Liechtenstein.
- Monsieur Mikkel Lind, licencié en économie, demeurant à Vaduz, Liechtenstein.

Ils termineront le mandat des administrateurs démissionnaires qui prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2001.

3) Madame Marlene Maat, employée privée, demeurant à Schaan, Liechtenstein, est nommée commissaire aux comptes.

Elle terminera le mandat du commissaire aux comptes démissionnaire qui prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 août 1998.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 7 août 1998, vol. 510, fol. 70, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33686/000/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 1998.

CRESCENDO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 36.830.

Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 10 avril 1998

L'Assemblée est ouverte à 16.00 heures sous la présidence de Monsieur Luc Demaré, qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Michelle Fetler et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Philippe Gonne.

Le président constate que la présente assemblée générale a été convoquée par annonce publiée au Mémorial et au Lëtzebuurger Journal. Il constate ensuite que l'assemblée est régulièrement constituée, ainsi qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau, et que sur les 40 actions constituant l'intégralité du capital social, 1 action est représentée et que l'assemblée peut en conséquence valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1997.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire.
4. Réélection des administrateurs et du commissaire.
5. Divers.

Après avoir entendu le rapport de gestion et le rapport du commissaire, l'assemblée examine les comptes annuels au 31 décembre 1997 et après en avoir délibéré, elle prend, chacune à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

1) Le rapport de gestion et le rapport du commissaire sont acceptés.

2) Les comptes annuels de la société, dont le total bilantaire s'élève à 97.749.739,- LUF sont approuvés.

L'assemblée décide de répartir le solde bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 13.853.176,- LUF, auquel s'ajoute le report bénéficiaire des exercices antérieurs s'élevant à 32.422.468,- LUF de la manière suivante:

- 1.000.000 LUF à la réserve légale,

- report à nouveau du solde de 45.275.644,- LUF.

3) Décharge est accordée aux membres du Conseil d'Administration et au commissaire.

4) Sont réélus administrateurs, leur mandat prenant fin à l'assemblée générale de 1999:

Monsieur Luc Demaré

Monsieur Philippe Gonne

Mademoiselle Michelle Fetler

La démission de Madame Nicole Frisch est acceptée.

Est réélue commissaire pour la même période:

BANQUE DELEN LUXEMBOURG.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, le président lève la séance à 16.30 heures.

L. Demaré

P. Gonne

M. Fetler

Le Président

Le scrutateur

La secrétaire

Enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 1998, vol. 509, fol. 72, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33688/660/40) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 1998.

DIAMANT S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 31.306.

Le siège de la société DIAMANT S.A., société anonyme de droit luxembourgeois sise au 3A, rue G. Kroll à L-1882 Luxembourg inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 31.306 a été dénoncé avec effet au 12 juin 1998 par son agent domiciliaire.

Marc Muller, Alain Noullet et Jean-François Bouchoms ont démissionné de leur mandat d'administrateurs de la société avec effet au 12 juin 1998.

Jean-Marc Faber a démissionné de son mandat de commissaire aux comptes avec effet au 12 juin 1998.

Pour publication et réquisition

PADDOCK S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 août 1998, vol. 510, fol. 77, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33695/717/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 1998.

DONJON S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.

R. C. Luxembourg B 43.003.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 1998, vol. 510, fol. 30, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour réquisition

I. Vermeulen

(33696/635/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 1998.

DUFAYS CARRELAGES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 32, rue J.-P. Brasseur.

R. C. Luxembourg B 49.087.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 10 août 1998, vol. 510, fol. 76, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour DUFAYS CARRELAGES, S.à r.l.

Signature

(33698/771/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 1998.

CORIANDRE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 59.764.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 25.03.1998

L'assemblée est ouverte à 10.30 heures sous la présidence de Monsieur Luc Démaré, qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Michelle Fetler et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Philippe Gonne.

Le président constate que la présente assemblée générale a été convoquée par annonce publiée au Mémorial et au Lëtzbuerger Journal. Il constate ensuite que l'assemblée est régulièrement constituée, ainsi qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau et que sur les 2.200 actions constituant l'intégralité du capital social 100 actions sont représentées et que l'assemblée peut en conséquence valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31.12.1997.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire.
4. Divers.

Après avoir entendu le rapport de gestion et le rapport du commissaire, l'assemblée examine les comptes annuels au 31.12.1997 et après avoir délibéré, elle prend, chacune à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

- 1) Le rapport de gestion et le rapport du commissaire sont acceptés.
- 2) Les comptes annuels de la société, dont le total bilantaire s'élève à 22.177.582,- LUF sont approuvés. L'assemblée décide de répartir le solde bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 166.582,- LUF, auquel s'ajoute le report bénéficiaire des exercices antérieurs s'élevant à 0 LUF de la manière suivante:

- 100.000,- LUF à la réserve légale.
- report à nouveau du solde de 66.582,- LUF.

- 3) Décharge est accordée aux membres du Conseil d'Administration et au Commissaire.

La démission de Madame Nicole Frisch est acceptée. Est élu administrateur Mademoiselle Michelle Fetler.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, le président lève la séance à 11.00 heures.

L. Demaré P. Gonne M. Fetler
Le président Le scrutateur La secrétaire

Enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 1998, vol. 509, fol. 72, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33685/660/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 1998.

DATA TEAM LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6170 Godbrange, 4, rue Semecht.
R. C. Luxembourg B 59.442.

Le bilan établi au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, vol. 510, fol. 45, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 1998.

Signature.

(33691/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 1998.

DHERCO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 33.654.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 5 août 1998, vol. 510, fol. 62, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 1998.

Signature.

(33694/660/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 1998.

EFFICIENCY GROWTH FUND, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 60.668.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 4 août 1998, vol. 510, fol. 55, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 1998.

D. Brankaer
Fondé de Pouvoir

(33699/052/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 1998.

EFFICIENCY GROWTH FUND, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 60.668.

Minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui s'est tenue le 19 mai 1998 à 10.00 heures

L'Assemblée Générale est ouverte à 10.00 heures dans les locaux de la BANQUE PICTET (LUXEMBOURG) S.A.

En l'absence de M. Romano Binotto, M. Pierre Grandjean officie comme Président, Mme Dominique Brankaer comme secrétaire, Mme Michèle Berger est nommée scrutateur.

Le Président lit l'ordre du jour.

Le Président lit le rapport du Conseil d'Administration.

Le Secrétaire lit le rapport du réviseur d'entreprises.

Après discussion, l'Assemblée Générale prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Approuve les rapports du Conseil d'administration et du réviseur d'entreprises.
 2. Approuve les comptes annuels au 31 décembre 1997.
 3. Décide de reporter le résultat net.
 4. Décharge les administrateurs et le réviseur d'entreprises de toute responsabilité résultant de l'exercice de leurs fonctions durant l'année écoulée.
 5. Réélit les administrateurs suivants pour l'exercice 1998:
 - M. Romano Binotto
 - M. Jean Pilloud
 - M. Yves Martignier
 - Mme Ailbhe Jennings
 - M. Pierre Grandjean
 6. Reconduit le mandat du réviseur d'entreprises pour l'exercice 1998.
- L'Assemblée Générale est levée à 10.45 heures.

P. Grandjean	D. Brankaer	M. Berger
Président	Secrétaire	Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 4 août 1998, vol. 510, fol. 55, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33700/052/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 1998.

DEKALUX-EUROPLUS 7/98.

(WKN: 972 412).

AUFLÖSUNG

DekaLux-Europlus 7/98 (WKN: 972 412), ein von der DEKA INTERNATIONAL S.A. verwalteter Investmentfonds luxemburgischen Rechts, der befristet bis zum 31. Juli 1998 eingerichtet wurde, ist aufgelöst.

Der Liquidationserlös beträgt DM 1.309,94 je Anteil. Die Summe der ab dem 1. Januar 1994 thesaurierten Erträge - Baisis für die Berechnung der deutschen Zinsabschlagsteuer - beträgt DM 276,59.

Anteilinhaber können bei der Zahlstelle

DGZ DEUTSCHE GIROZENTRALE, Taunusanlage 10, 60329 Frankfurt

oder der

DekaBank (LUXEMBURG) S.A., 6C, route de Trèves, L-2633 Senningerberg

die in Vorauslage für die Depotbank tritt, gegen Rückgabe der Anteilzertifikate die Auszahlung des anteiligen Liquidationserlöses verlangen.

Die Gutschrift des Liquidationserlöses für die in Depots bei deutschen Kreditinstituten verwahrten Fondsanteile durch die DEUTSCHE BÖRSE CLEARING AG, erfolgt mit Valuta 3. August 1998.

Der noch nicht abgeforderte Liquidationserlös wird ab dem 1. September 1998 verzinst. Liquidationserlöse, die bis zum Abschluss des Liquidationsverfahrens nicht abgefordert worden sind, werden einschliesslich der Verzinsung von der Depobank, soweit dann gesetzlich notwendig, in Luxemburgische Franken umgerechnet und für die Rechnung der berechtigten Anteilinhaber bei der Caisse des Consignations in Luxemburg hinterlegt, wo diese Beträge verfallen, wenn sie nicht innerhalb der gesetzlichen Frist dort angefordert werden.

Der Abschluss des Liquidationsverfahrens, das Datum der Hinterlegung sowie der Betrag des hinterlegten Liquidationserlöses einschliesslich Verzinsung, werden gesondert in gleicher Weise bekanntgemacht.

August 1998.

DEKA INTERNATIONAL S.A.
Verwaltungsgesellschaft
Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 10 août 1998, vol. 510, fol. 74, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33692/775/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 1998.

EICHER BUREAU SERVICES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2441 Luxembourg, 221, rue de Rollingergrund.
R. C. Luxembourg B 23.173.

Le bilan établi au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, vol. 510, fol. 45, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(33701/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 1998.

ELDORADO S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 51.875.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1997, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 4 août 1998, vol. 510, fol. 58, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 13 juillet 1998

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 1998:

- Monsieur Henri Grisius, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Luxembourg, Président
- Monsieur Thierry Fleming, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant à Mamer
- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Contern.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 1998:

- AUDIEX S.A., société anonyme, Luxembourg.

Luxembourg, le 6 août 1998.

Signature.

(33702/534/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 1998.

ELECTRO-STEMMANN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Mamer.
R. C. Luxembourg B 24.064.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 7 août 1998, vol. 510, fol. 72, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 1998.

ELECTRO-STEMMANN, S.à r.l.

Signature

(33703/518/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 1998.

ELTERBERG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 9, avenue Guillaume.
R. C. Luxembourg B 48.135.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 10 août 1998, vol. 510, fol. 75, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(33704/520/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 1998.

EOS IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 60.168.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 6 août 1998, vol. 510, fol. 68, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 1998.

Pour EOS IMMOBILIERE S.A.

VECO TRUST S.A.

Signature

(33706/744/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 1998.

**ENIC SPORT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
au capital de GBP 9.000.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 64.394.

Extrait de la Décision de l'Associé Unique du 3 août 1998

En date du 3 août 1998, l'Associé Unique de ENIC SPORT, S.à r.l. dont le siège social se trouve au 3, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg a pris les résolutions suivantes:

- décision a été prise d'accepter la démission de Monsieur Pierre Hunter, avec effet au 13 juillet 1998, de son poste de gérant,
- décision a été prise de ne pas remplacer Monsieur Pierre Hunter,
- en conséquence de quoi, il a été décidé de confirmer le régime de signature de la société pour lui donner la teneur suivante: «La société se trouve engagée par la signature conjointe de deux gérants dont l'une doit être celle d'INTER-TRUST MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A.»

Pour extrait conforme
Pour la société
Signature
Un gérant

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 1998, vol. 510, fol. 65, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33705/729/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 1998.

EURO-CONNECT S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-2514 Luxembourg, 1, rue J.P. Sauvage.
H. R. Luxemburg B 47.655.

Versammlung des Verwaltungsrates der Gesellschaft am 27. Juli 1998

Anwesend: Herr Rainer Lang, Verwaltungsratsmitglied
Herr Wolfgang Müller, Verwaltungsratsmitglied

Tagesordnung:

Verlegung des Gesellschaftssitzes

Beschluss

Der Verwaltungsrat beschliesst den Gesellschaftssitz per 1. August 1998 von L-2514 Luxembourg, 5, rue J.P. Sauvage, an L-2514 Luxembourg, 1, rue J.P. Sauvage, zu verlegen.

R. Lang W. Müller

Enregistré à Luxembourg, le 7 août 1998, vol. 510, fol. 71, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33708/752/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 1998.

EUROMAX S.A. INTERNATIONAL AUTOMOTIVE MANAGEMENT & CONSULTING.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 35.710.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 5 août 1998, vol. 510, fol. 61, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 1998.

EUROMAX S.A. INTERNATIONAL
AUTOMOTIVE MANAGEMENT & CONSULTING
Signatures

(33709/694/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 1998.

EUROMAX S.A. INTERNATIONAL AUTOMOTIVE MANAGEMENT & CONSULTING.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 35.710.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 5 août 1998, vol. 510, fol. 61, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 1998.

EUROMAX S.A. INTERNATIONAL
AUTOMOTIVE MANAGEMENT & CONSULTING
Signatures

(33710/694/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 1998.

EPIRE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 59.770.

Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 24 mars 1998

L'Assemblée est ouverte à 10.30 heures sous la présidence de Monsieur Luc Demaré, qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Michelle Fetler et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Philippe Gonne.

Le président constate que la présente assemblée générale a été convoquée par annonce publiée au Mémorial et au Lëtzebuurger Journal. Il constate ensuite que l'assemblée est régulièrement constituée, ainsi qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau, et que sur les 7.200 actions constituant l'intégralité du capital social, 100 actions sont représentées et que l'assemblée peut en conséquence valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1997.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire.
4. Divers.

Après avoir entendu le rapport de gestion et le rapport du commissaire, l'assemblée examine les comptes annuels au 31 décembre 1997 et après en avoir délibéré, elle prend, chacune à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

- 1) Le rapport de gestion et le rapport du commissaire sont acceptés.
- 2) les comptes annuels de la société, dont le total bilantaire s'élève à 76.760.702 LUF sont approuvés.

L'assemblée décide de répartir le solde bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 4.712.026 LUF, auquel s'ajoute le report bénéficiaire des exercices antérieurs s'élevant à 0 LUF de la manière suivante:

- 300.000 LUF à la réserve légale,
- report à nouveau du solde de 4.412.026 LUF.

- 3) Décharge est accordée aux membres du Conseil d'Administration et au commissaire.

La démission de Madame Nicole Frisch est acceptée. Est élue administrateur Mademoiselle Michelle Fetler.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, le président lève la séance à 11.00 heures.

L. Demaré	P. Gonne	M. Fetler
<i>Le Président</i>	<i>Le scrutateur</i>	<i>La secrétaire</i>

Enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 1998, vol. 509, fol. 72, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33707/660/33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 1998.

EUROPEAN JUMBO FUND

managed by **EUROPEAN HARMONY FUND MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 33.497.

Le bilan au 18 février 1998, enregistré à Luxembourg, le 4 août 1998, vol. 510, fol. 56, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 1998.

D. Brankaer
Fondé de Pouvoir

(33711/052/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 1998.

FEDI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 38.914.

Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 4 juin 1998

L'assemblée est ouverte à 15.00 heures sous la présidence de Monsieur Luc Demaré, qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Michelle Fetler et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Philippe Gonne.

Le président constate que la présente assemblée générale a été convoquée par annonce publiée au Mémorial et au Lëtzebuurger Journal. Il constate ensuite que l'assemblée est régulièrement constituée, ainsi qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau, et que sur les 1.000 actions constituant l'intégralité du capital social, 10 actions sont représentées et que l'assemblée peut en conséquence valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1997.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire.
4. Réélection des administrateurs et du commissaire.
5. Divers.

Après avoir entendu le rapport de gestion et le rapport du commissaire, l'assemblée examine les comptes annuels au 31 décembre 1997 et, après en avoir délibéré, elle prend, chacune à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

1) Le rapport de gestion et le rapport du commissaire sont acceptés.

2) les comptes annuels de la société, dont le total bilantaire s'élève à 19.308.639 LUF sont approuvés.

L'assemblée décide de répartir le solde bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 769.100 LUF, auquel s'ajoute le report bénéficiaire des exercices antérieurs s'élevant à 5.148.540 LUF de la manière suivante:

- 40.000 LUF à la réserve légale,

- report à nouveau du solde de 5.877.640 LUF.

3) Décharge est accordée aux membres du Conseil d'Administration et au commissaire.

4) Sont élus administrateurs, leur mandat prenant fin à l'assemblée générale de 1999:

- Mademoiselle Michelle Fetler

- Monsieur Luc Demaré

- Monsieur Philippe Gonne

- La démission de Madame Nicole Frisch est acceptée.

Est réélue commissaire pour la même période:

- BANQUE DELEN LUXEMBOURG.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, le président lève la séance à 15.30 heures.

L. Demaré

P. Gonne

M. Fetler

Le Président

Le scrutateur

La secrétaire

Enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 1998, vol. 509, fol. 72, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33715/660/40) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 1998.

EUROPEAN JUMBO FUND II

managed by **EUROPE HARMONY FUND MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.

Le bilan au 18 février 1998, enregistré à Luxembourg, le 4 août 1998, vol. 510, fol. 56, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 1998.

D. Brankaer

Fondé de Pouvoir

(33712/052/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 1998.

EUROSIGN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 43.475.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 6 août 1998, vol. 510, fol. 68, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 1998.

Pour EUROSIGN S.A.

VECO TRUST S.A.

Signature

(33713/744/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 1998.

FEDON INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 32, rue A. Neyen.

R. C. Luxembourg B 49.764.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 12 mai 1998

Monsieur Adrien Schaus, comptable, demeurant à Tétange, est nommé commissaire aux comptes en remplacement de Monsieur Louis Bonani, décédé.

Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2000.

Pour extrait sincère et conforme

FEDON INTERNATIONAL S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 août 1998, vol. 510, fol. 73, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33716/545/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 1998.

FABUS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 42.861.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 10 août 1998, vol. 510, fol. 77, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 1998.

(33714/696/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 1998.

FERLUX HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 22.541.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 4 août 1998, vol. 510, fol. 53, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 1998.

Pour FERLUX HOLDING S.A.

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

P. Frédéric J.-M. Schiltz

(33717/006/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 1998.

FERLUX HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 22.541.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 4 août 1998, vol. 510, fol. 53, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 1998.

Pour FERLUX HOLDING S.A.

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

P. Frédéric J.-M. Schiltz

(33718/006/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 1998.

FERLUX HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 22.541.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 4 août 1998, vol. 510, fol. 53, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 1998.

Pour FERLUX HOLDING S.A.

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

P. Frédéric J.-M. Schiltz

(33719/006/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 1998.

FDC S.A., FOOD DEVELOPMENT COMPANY, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 54.334.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 28 juillet 1998

ING TRUST (LUXEMBOURG) S.A. a été appelée aux fonctions de commissaire aux comptes de la société en remplacement de M. G. Nellinger dont elle terminera le mandat venant à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'année 2002.

Luxembourg, le 26 février 1997.

Certifié sincère et conforme

FDC S.A., FOOD DEVELOPMENT COMPANY

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 5 août 1998, vol. 510, fol. 61, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33729/694/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 1998.

FERRERO LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 60.814.

Les comptes annuels au 30 septembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 6 août 1998, vol. 510, fol. 66, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 1998.

Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale tenue le 29 juillet 1998

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale du 29 juillet 1998 que:

1. Le mandat du commissaire aux comptes a été prolongé jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire de 1999 statuant sur les comptes de la société arrêtés au 30 septembre 1998.

2. Monsieur Roger Molitor a démissionné de sa fonction d'administrateur de société avec effet au 1^{er} janvier 1998 et décharge lui a été donnée.

3. Le nombre des administrateurs de la société a été fixé à sept.

4. Messieurs Enrico Bologna (demeurant à Alba, Italie), Eugenio Caruso (demeurant à Rivoli, Italie) et Gioacchino Baldini (demeurant à Luxembourg) ont été nommés administrateurs de la société, de sorte que la composition actuelle du conseil d'administration est comme suit:

- Mme Maria Franca Ferrero
- M. Pietro Ferrero
- M. Giovanni Ferrero
- M. Silvio Garzelli
- M. Enrico Bologna
- M. Eugenio Caruso
- M. Gioacchino Baldini

5. Le mandat des administrateurs expirera à la prochaine assemblée générale ordinaire de 1999 statuant sur les comptes de la société arrêtés au 30 septembre 1998.

6. Monsieur Severino Chiesa (demeurant à Pino Torinese, Italie) a été nommé membre du conseil consultatif de la société, de sorte que sa composition actuelle est comme suit:

- M. Michele Ferrero
- M. Arthur Kurrle
- M. Giandonato Nicola
- M. Severino Chiesa

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations et ainsi qu'au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Luxembourg, le 30 juillet 1998.

Signature.

(33720/000/36) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 1998.

FERRERO LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 60.814.

Les comptes annuels au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 6 août 1998, vol. 510, fol. 66, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations et ainsi qu'au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Luxembourg, le 30 juillet 1998.

Signature.

(33721/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 1998.

FONDOR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1445 Strassen/Luxembourg, 1B, rue Thomas Edison.

EXTRAIT

Il ressort du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 3 juin 1998 que le conseil d'administration se compose dès lors comme suit:

- José Faber, Président,
- André de Groot,
- Michel de Groote,
- Henri Grisius,
- Michel Waringo.

Pour extrait conforme
Pour réquisition
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 août 1998, vol. 510, fol. 54, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33728/635/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 1998.

FIBLOG COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 32, rue J.-P. Brasseur.
R. C. Luxembourg B 34.424.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 10 août 1998, vol. 510, fol. 77, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 1998.

Pour FIBLOG COMPANY S.A.

Signature

(33722/771/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 1998.

FIDICOR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 44.324.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 5 août 1998, vol. 510, fol. 61, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 1998.

FIDICOR S.A.

Signatures

(33723/694/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 1998.

FIDICOR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 44.324.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 5 août 1998, vol. 510, fol. 61, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 1998.

FIDICOR S.A.

Signatures

(33724/694/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 1998.

FIDUCIAIRE LAUNACH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 27.431.

Le bilan au 28 février 1998, enregistré à Luxembourg, le 4 août 1998, vol. 510, fol. 55, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IMACORP S.A.

(33725/700/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 1998.

GACEL FINANCE, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 42.275.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1997 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 4 août 1998, vol. 510, fol. 58, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 9 juillet 1998

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 1998:

- Monsieur Henri Grisius, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Luxembourg, Président,
- Monsieur Thierry Fleming, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant à Mamer,
- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Contern.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 1998:

- AUDIEX S.A., Société Anonyme, Luxembourg.

Luxembourg, le 6 août 1998.

Signature.

(33731/534/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 1998.

FIMACO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, Centre Descartes, 287, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 41.011.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 5 août 1998, vol. 510, fol. 62, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 1998.

Signature.

(33726/660/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 1998.

FINANCIERE JOSEPH II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, Centre Descartes, 287, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 44.785.

Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 27 mars 1998

L'assemblée est ouverte à 10.30 heures sous la présidence de Monsieur Luc Demaré, qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Michelle Fetler et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Philippe Gonne.

Le président constate que la présente assemblée générale a été convoquée par annonce publiée au Mémorial et au Lëtzebuerger Journal. Il constate ensuite que l'assemblée est régulièrement constituée, ainsi qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau, et que sur les 450 actions constituant l'intégralité du capital social, 1 action est représentée et que l'assemblée peut en conséquence valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1997.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire.
4. Divers.

Après avoir entendu le rapport de gestion et le rapport du commissaire, l'assemblée examine les comptes annuels au 31 décembre 1997 et, après en avoir délibéré, elle prend, chacune à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

- 1) Le rapport de gestion et le rapport du commissaire sont acceptés.
- 2) les comptes annuels de la société, dont le total bilantaire s'élève à 94.407.835 LUF sont approuvés.

L'assemblée décide de répartir le solde bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 27.721.705 LUF, auquel s'ajoute le report bénéficiaire des exercices antérieurs s'élevant à 20.400.559 LUF de la manière suivante:

- 2.000.000 LUF à la réserve légale,
- report à nouveau du solde de 46.122.264 LUF.

- 3) Décharge est accordée aux membres du Conseil d'Administration et au commissaire.

La démission de Madame Nicole Frisch est acceptée. Est élue administrateur Mademoiselle Michelle Fetler.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, le président lève la séance à 11.00 heures.

L. Demaré	P. Gonne	M. Fetler
<i>Le Président</i>	<i>Le scrutateur</i>	<i>La secrétaire</i>

Enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 1998, vol. 509, fol. 72, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33727/660/33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 1998.

**FOODLUX, Société Anonyme,
(anc. GARAMOND).**

R. C. Luxembourg B 31.252.

Le siège de la société FOODLUX (ANC. GARAMOND), société anonyme de droit luxembourgeois sise au 3A, rue G. Kroll à L-1882 Luxembourg, inscrite auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 31.252 a été dénoncé avec effet au 12 juin 1998 par son agent domiciliataire.

Marc Muller, Alain Noullet et Jean-François Bouchoms ont démissionné de leur mandat d'administrateurs de la société avec effet au 12 juin 1998.

Jean-Marc Faber a démissionné de son mandat de commissaire aux comptes avec effet au 12 juin 1998.

Pour publication et réquisition
PADDOCK S.A.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 août 1998, vol. 510, fol. 77, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33730/717/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 1998.